

Durant 40 années, la Polynésie française a été conduite sur la voie d'un développement économique et social sans précédent, qui a bouleversé complètement les équilibres qui y existaient au sortir de la dernière guerre mondiale. Ces modifications ont résulté des choix faits par le Général de Gaulle de doter la Nation, à partir du début des années soixante, d'un instrument performant de dissuasion nucléaire, lui-même garant de la sécurité de la Polynésie française et au-delà, de l'indépendance nationale et de la place de la France dans le concert mondial, notamment comme membre permanent et influent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies.

Plus tard, à partir du début des années quatre-vingt, l'Autonomie de la Polynésie française a reçu en héritage :

- ✓ un modèle de développement profondément actif, fondé sur une économie moderne en expansion continue financée par les importants transferts financiers de l'Etat engendrés par les besoins des activités militaires du Centre d'expérimentation du Pacifique ;
- ✓ une société de consommation⁴⁰³ ayant apporté aux Polynésiens du confort et de la sécurité dans les domaines social, sanitaire,... et faisant la part belle aux activités d'importation de biens et de services, au détriment des activités productives traditionnelles.

Avec l'arrêt progressif, à partir des années 90, des activités militaires, la source initiale de financement de ce développement fulgurant a eu vocation à se réduire, sinon même se tarir, ouvrant ainsi la voie à une révision nécessaire, sinon de notre modèle économique et social, du moins des conditions de son financement et de ses orientations fondatrices fondamentales.

D'ailleurs, le Pacte de progrès, la loi d'orientation et la Charte de développement, conçus à cette même époque dans le cadre d'une large réflexion et concertation populaires, ne proclamaient pas autre chose que cela. Ils permirent, au moins dans un premier temps et jusqu'au début des années 2 000, grâce notamment à la vision et au travail de Gaston Flosse et aux moyens mobilisés par l'Etat au travers du fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (F.R.E.P.F) puis de la dotation globale de

⁴⁰³ Que l'on peut caractériser au travers de l'examen de la structure de nos entreprises (20 767 au 31 décembre 2 010). Ainsi, en 2 010, seulement 39 % des entreprises polynésiennes ressortissaient du champ de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (I.C.S), les 61 % restants étant constitués par le secteur public, les associations, le secteur primaire et autres sociétés civiles.

69 % des entreprises polynésiennes du champ I.C.S sont concentrées dans le secteur tertiaire, avec une forte proportion dans les activités du commerce (25 % du total), puis dans celui de l'industrie (14 %) et enfin celui de la construction (17 %) (Source : Institut de la statistique (I.S.P.F), « Points forts de la Polynésie française », n° 6/2 011 – « les entreprises polynésiennes en 2 010 »).

développement économique (D.G.D.E)⁴⁰⁴, d'amoinrir sensiblement le choc lié à l'arrêt des activités nucléaires et de lancer, avec quelques succès, la Polynésie française sur la voie de sa reconversion⁴⁰⁵ et d'un nouveau dynamisme.

Ont été les ferments à la base de l'installation des indignités que nous avons dénoncée et de la profonde « *dépression* »⁴⁰⁶ actuelle de la Polynésie française :

- ✓ la crise financière de l'Etat ;
- ✓ l'arrivée d'une nouvelle génération à la tête des institutions de la France ;
- ✓ les bouleversements et les crises économiques et financières, technologiques, écologiques... qui transcendent durablement le monde à l'orée du XXIème siècle ;
- ✓ un relâchement des efforts locaux de poursuivre les efforts d'adaptation conçus au moment du Pacte de progrès et de la Charte du développement, qui pourtant commençaient à se montrer payants ;
- ✓ une absence d'appréhension des changements en gestation ;
- ✓ une usure des gouvernants à la tête de la Polynésie française depuis trente années ;
- ✓ une instabilité politique devenant chronique ;
- ✓ un amateurisme et des choix de politiques publiques eux-mêmes contre productifs à partir de 2 004.

Cette situation combine donc à la fois des causes conjoncturelles, mais aussi et surtout des origines structurelles, les unes accentuant la dérive des autres dans le cadre d'une spirale infernale. C'est à la solution de tous ces facteurs négatifs qu'il convient aujourd'hui d'apporter des réponses pertinentes⁴⁰⁷ en termes d'une vision d'ensemble des politiques publiques de redressement à mettre en œuvre dans tous les domaines : économie, fiscalité, solidarité, éducation et formation, jeunesse,...

⁴⁰⁴ Devenue aujourd'hui, dans le cadre de la loi de finances pour 2 011, la dotation globale d'autonomie (D.G.A), décomposée en trois volets financiers, venant financer, pour partie, les dépenses de fonctionnement et d'investissement prioritaire de la Polynésie française, d'une part, et certains des programmes d'investissement des communes, d'autre part.

⁴⁰⁵ Lire à cet égard : « *le bilan de la décennie 1 992 – 2 002 en Polynésie française* » établi en mars 2 004 dans le cadre des travaux préparatoires de la « Charte Tahiti Nui 2 015 ».

⁴⁰⁶ Cf. note n° 48 ci-dessus.

⁴⁰⁷ Monseigneur André Vingt-Trois, cardinal, archevêque de Paris : « *les développements de la crise financière dans les pays occidentaux posent avec acuité les questions d'éthique sociale et politique. (...) On se trouve devant une question structurelle à résoudre. Nous devons maintenant intégrer le fait que notre modèle de société n'a pas les promesses de l'éternité. Il ne suffit pas d'avoir un système développé et une économie mondialisée pour gérer l'évolution de la société. On ne peut s'en remettre exclusivement au jeu du marché. Nous devons réviser nos modes de consommation. (...) Les chrétiens sont invités à mettre en œuvre une manière de vivre qui ne repose pas seulement sur la satisfaction de tous nos désirs. Le chemin auquel nous invite le Christ est un chemin de vie maîtrisée, c'est-à-dire conduite par la raison et non pas seulement par nos désirs* » (Source : Interview au journal « La Croix », 2 011).

Le défi que nous proposons de relever, car il est conforme à une exigence de dignité du peuple polynésien et parce qu'il ambitionne de mettre en pratique l'esprit et les prérogatives que nous confère notre statut d'Autonomie, consiste donc bien à atteindre la **société de la dignité** décrite ci-avant et à inventer notre futur, au moyen de la société de l'Initiative. Nous devons le faire sur des bases complètement renouvelées, modernes, stables, engageant des perspectives de long terme et touchant, de manière réfléchie, organisée, structurée et planifiée, l'ensemble des paramètres qui constituent la Polynésie française du siècle en cours, dans lequel nous nous inscrivons totalement.

*

La Polynésie française du futur ne sera pas la Polynésie française d'aujourd'hui, ne fût-ce qu'en raison de ses perspectives démographiques à l'horizon 2027. Ainsi, il résulte d'une étude prospective menée par l'Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F)⁴⁰⁸ que la population polynésienne devrait, tout à la fois :

- ✓ continuer à croître, selon toutefois un taux annuel plus modéré⁴⁰⁹, pour atteindre, selon les hypothèses retenues, entre 290 000 et 320 000 habitants, le scénario « probable » étant calé à 308 000 habitants (contre 260 000 en 2 007) ;
- ✓ se modifier en profondeur dans la structure de ses classes d'âge, avec :
 1. un tassement de la proportion de la population âgée de moins de 20 ans⁴¹⁰ dans la population totale ;
 2. l'émergence d'une proportion plus importante qu'aujourd'hui de personnes âgées⁴¹¹ ;
 3. l'accroissement rapide de la proportion de la population d'âge actif (20-59 ans)⁴¹².

⁴⁰⁸ Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F), « Points forts » n° 3/2 009, « projections de population pour la Polynésie française à l'horizon 2027 ».

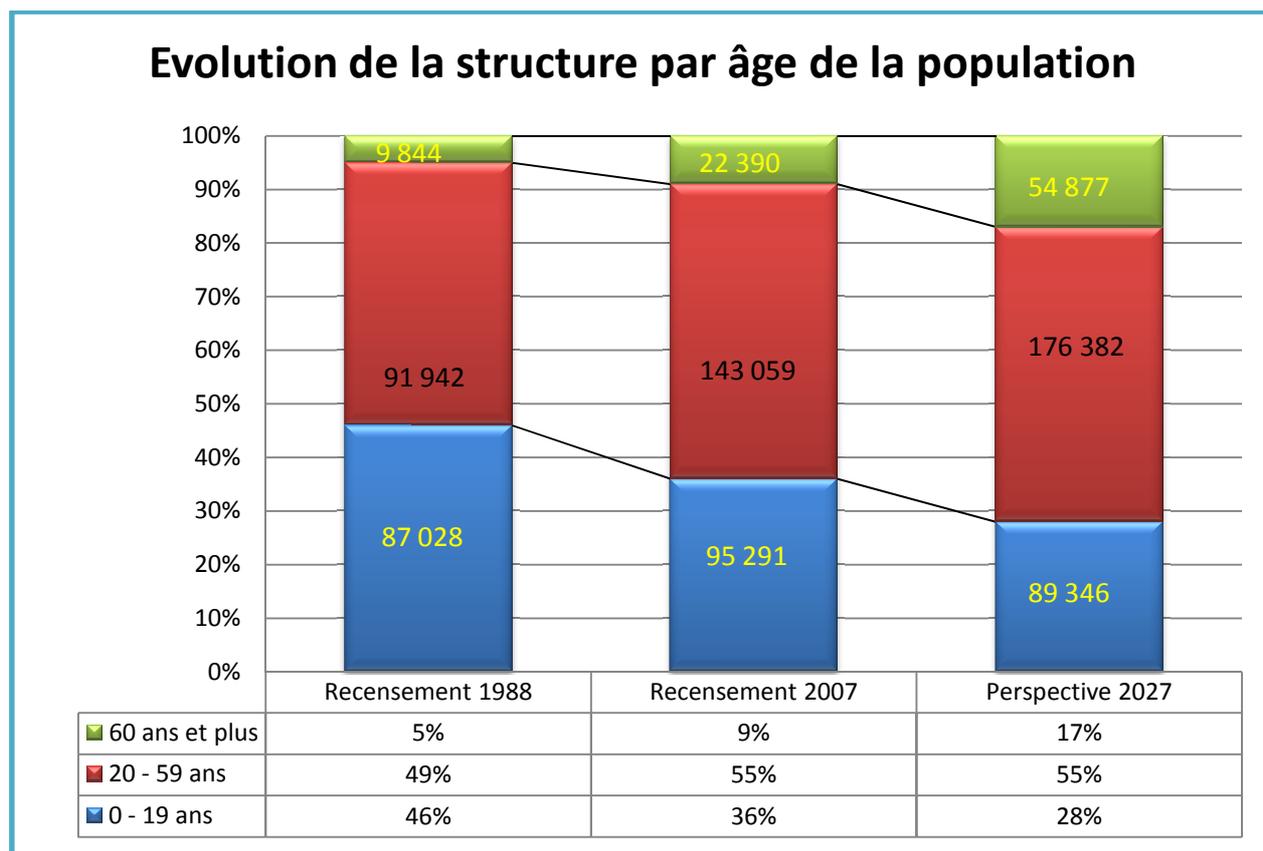
⁴⁰⁹ « La croissance annuelle de la population ralentira régulièrement passant de 1,15 % en 2 007 à 0,8 % en 2 007. Elle était de 2,5 % en 1 988 » (Source : Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F), « Points forts » n° 3/2 009, « projections de population pour la Polynésie française à l'horizon 2027 », page 2).

⁴¹⁰ « En 2027, les jeunes de moins de 20 ans seront 90 000, soit le même nombre qu'au début des années 1 980. La proportion de jeunes diminue régulièrement. Elle représentera 28 % de la population alors qu'elle était de 36 % en 2 007 et 46 % en 1 988 » (Source : Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F), « Points forts » n° 3/2 009, « projections de population pour la Polynésie française à l'horizon 2027 », pages 5 et 6).

⁴¹¹ Compte tenu des classes nombreuses actuelles ayant avancé en âge, des progrès sur l'allongement de la vie, « en 2027, la Polynésie française comptera 55 000 personnes âgées de 60 ans et plus, soit une personne sur six. (...) Jusqu'à la fin des années 80, la proportion de personnes âgées dans la population a faiblement augmenté, restant en dessous de 5 %. Au début des années 90, le vieillissement s'amorce et va en s'accroissant. Au final, entre 1 988 et 2027, le nombre de personnes âgées sera multiplié par 5,6 et celui de la population par 1,7 » (Source : Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F), « Points forts » n° 3/2 009, « projections de population pour la Polynésie française à l'horizon 2027 », page 4).

⁴¹² « Les personnes âgées de 20 à 59 ans seront près de 176 000 en 2027 (+ 23 %). (...) En 2027, il y aura 2,2 actifs âgés de 20 à 59 ans pour 1 personne âgée de 60 ans et plus. Ce ratio était de 6 en 1 988 et de 4,5 en 2 007 » (Source : Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F), « Points forts » n° 3/2 009, « projections de population pour la Polynésie française à l'horizon 2027 », page 6).

Toutes ces transformations peuvent être ainsi illustrées⁴¹³ :



Toutes ces évolutions démographiques, parfaitement prévisibles, sont de nature à modifier en profondeur le panorama polynésien en 2027 et à impacter les politiques publiques en matière de satisfaction des besoins scolaires, d'accompagnement des personnes âgées, de création de nouveaux emplois et de nouveaux logements⁴¹⁴, de financement de notre protection sociale...

Il est donc de notre responsabilité de nous préparer à gérer ces évolutions radicales, qui feront que la Polynésie française en devenir sera bien différente de celle du passé et du présent. Ce manifeste entend évidemment prendre en compte ces données de court terme.

*

Oui, fusse pour ces seuls motifs démographiques lourds, il nous faut construire pour le futur une stratégie globale innovante, qui nous assure une sortie de crise durable, qui saura traiter avec efficacité

⁴¹³ Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F), « Points forts » n° 3/2 009, « projections de population pour la Polynésie française à l'horizon 2027 », page 3.

⁴¹⁴ En 2027, la population polynésienne devrait être composée de 105 000 ménages et le nombre moyen de personnes par logement devrait n'être plus que de 3 personnes (contre 4,7 en 1 988 et 3,8 en 2 007). Sur ces bases, « le nombre de ménages progressera de 56 % alors que la population augmentera de 23 %. Pour accueillir ces ménages, le nombre de résidences principales, actuellement de 67 000, devrait s'accroître de 38 000 logements » (Source : Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F), « Points forts » n° 3/2 009, « projections de population pour la Polynésie française à l'horizon 2027 », pages 5 et 6).

nos désordres profonds et mettre à jour notre modèle de développement économique, seule source dont nous pouvons disposer pour corriger par nous-mêmes nos autres maux sociaux.

Bien évidemment, cette stratégie ne peut être la simple reproduction des stratégies ou des recettes du passé, pour atteindre encore les buts d'une consommation à outrance et d'une société restée profondément inégalitaire et désunie. On a vu ces dernières années que distribuer du pouvoir d'achat ou proposer simplement de relancer la dépense publique sans modification préalable ou corrélative de nos fondamentaux économiques n'a rien apporté de durablement productif.

La réplique systématique de cette politique n'a eu pour effet que d'accentuer la fracture sociale, l'inflation et de mettre à mal la santé financière de nos entreprises et l'emploi.

Elle a également alourdi les dépenses de fonctionnement et creusé un peu plus l'endettement du Pays⁴¹⁵, à des conditions souvent plus drastiques⁴¹⁶ et plus prohibitives que par le passé, plus aléatoires également⁴¹⁷.

⁴¹⁵ « La progression de l'encours a été de plus de 35 % depuis 2 005. A partir de 2 007, l'encours de la dette a fortement progressé pour maintenir le niveau des investissements. La dette, qui ne s'élevait au 31 décembre 2 005 qu'à 67,3 milliards de F.CFP, atteignait 84,3 milliards de F.CFP au 31 décembre 2 009. En 2 010, l'encours était de 90,7 milliards de F.CFP. Cette situation ne prend pas en compte les garanties accordées par la Polynésie française. L'encours garanti s'élevait en 2 010 à 9,8 milliards de F.CFP, dont les principaux bénéficiaires étaient A.T.N pour 3,36 milliards de F.CFP et l'O.P.H pour 5,3 milliards de F.CFP » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant les finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, page 25).

⁴¹⁶ Ainsi, en 2 010, pour autoriser l'octroi par l'Agence française de développement (A.F.D) d'un prêt de 5 milliards de F.CFP, l'Etat a-t-il exigé, dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec le Pays le 30 avril 2 011, la mise en œuvre par celui-ci d'engagements de redressement dans la durée de la situation financière inspirés des recommandations de la mission d'assistance.

⁴¹⁷ « En quelques années, la collectivité de la Polynésie française est devenue « un mauvais emprunteur ». En 2 009, la collectivité n'a pu obtenir que les 2/3 des emprunts demandés, soit 17,4 milliards de F.CFP au lieu des 28,9 milliards de F.CFP. Pour 2 010, dans le cadre du plan de relance économique, 19,5 milliards de F.CFP ont été votés. Mais, les offres des banques n'ont pas dépassé 13,5 milliards de F.CFP, pour certaines à des conditions assez contraignantes » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant les finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, page 30).

Elle a épuisé les réserves⁴¹⁸ et la capacité d'épargne⁴¹⁹. Elle a accru *in fine* la pression fiscale sur les ménages et les entreprises, pour que le Pays reconstitue des capacités financières permettant de réitérer cette potion. Tout ceci pour ne parvenir qu'à engendrer une embellie plus ou moins fugace des indicateurs économiques, avant de replonger le Pays soit dans la récession, soit dans l'exigence d'une nouvelle perfusion d'impôts et de taxes, sinon de transferts de l'Etat, en admettant que celui-ci puisse et souhaite le décider⁴²⁰.

Dans ces conditions, le schéma keynésien classique d'une relance de la demande par l'injection de monnaie supplémentaire au travers d'une hausse de la commande publique a dorénavant trouvé ses limites. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement d'Oscar Temaru a bien été obligé de reconnaître : compte tenu de la profondeur atteinte des difficultés, « *le décuplement de la commande publique en relais d'une demande intérieure recroquevillée n'obtient qu'une faible impulsion en réponse, l'exercice prolongé menant à l'épuisement des budgets, voire au renflement de la dette* »⁴²¹.

Un tel schéma ne peut donc tenir lieu de recette miracle, de modèle de développement structurel. Tout au plus peut-il s'agir d'une action conjoncturelle, d'une incitation à investir pour aider à rebondir sur des bases qui devront avoir été profondément rénovées, préalablement ou simultanément.

⁴¹⁸ Extrait de la note de Standard and Poor's - 22 mars 2 011 - justifiant la dégradation de la note de la Polynésie de BBB- à BB+ : « *La situation de trésorerie actuelle de la Polynésie française au regard de ses engagements financiers est très négative. En effet, les montants disponibles sur les instruments de trésorerie à court terme couvrent moins de 40% du service de la dette à 12 mois.* »

⁴¹⁹ L'analyse de l'évolution, ces dernières années, de l'épargne du Pays est celle d'une dégradation continue et profonde : ainsi, en 2 005, l'épargne nette était de 13 392 000 000 F.CFP (Source : Direction des finances et de la comptabilité – situation budgétaire et financière – avril 2 010).

Par ailleurs, si en 2 006 l'épargne nette du Pays ne représentait déjà plus que 11 432 423 000 F.CFP (pour une épargne brute de 19 187 590 000 F.CFP, soit 16,34 % des recettes totales de fonctionnement de cet exercice), celle-ci chutait de moitié dès 2 007 (5 173 321 000 F.CFP, pour une épargne brute de 11 984 345 000 F.CFP, soit 10,17 % des recettes totales de fonctionnement de cet exercice). Pire, en 2 008 et en 2 009, l'épargne nette du Pays, à la suite d'une forte contraction de l'épargne brute (6 365 702 000 F.CFP en 2 008 – 5,46 % des recettes totales de fonctionnement de cet exercice – et 7 145 606 000 F.CFP en 2 009 – 6,39 % des recettes totales de fonctionnement de cet exercice), devenait pour la première fois négative (respectivement de – 903 617 000 F.CFP et de – 349 847 000 F.CFP), traduisant ainsi « *un niveau insuffisant pour assurer (la) dépense obligatoire* » que constitue le remboursement de la dette contractée, condition vitale de la confiance de tout prêteur (source : rapport d'information financière 2 011 – lettre n° 3293/PR du 6 juin 2 011 – page 32).

⁴²⁰ Ainsi, est illustrative de ce propos, la position de l'Etat de refuser de contribuer, depuis quelques années déjà, au régime de solidarité de la Polynésie française et, plus qu'il ne le fait actuellement, au fonds intercommunal de péréquation (F.I.P) alimentant les budgets des communes.

⁴²¹ Rapport pour le débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif pour l'exercice 2 012, page 10 (lettre n° 6202/PR du 12 octobre 2 012).

De la même façon, si des politiques publiques peuvent - et doivent - connaître des infléchissements et des réorientations, pour s'adapter dans le temps à l'évolution des choses, la remise en cause systématique et fondamentale des choix initiaux par les nouveaux gouvernants⁴²² à l'occasion des changements de majorité, parce qu'untel n'en serait pas tout simplement à l'origine, ne peut plus être de mise demain, car ceci ne peut être que source de désorientation du corps social et économique et de perte des acquis. Là où il y a eu avec Oscar Temaru des coups de frein brusques et des changements brutaux de cap, il nous aurait en réalité souvent fallu de la continuité et de la persévérance dans nos actions publiques.

*

Dans le premier chapitre de cette troisième partie, nous préciserons notre vision du développement économique à venir dans le cadre de cette **société de la dignité** que nous appelons de nos vœux, avec pour quadruple exigence :

1. d'affirmer que notre objectif prioritaire absolu est celui du développement économique propre de la Polynésie française, car c'est de la réussite de celui-ci que tout le reste pourra procéder⁴²³ ;
2. d'arrêter en conséquence, dans le cadre de l'outil que constitue la société de l'Initiative, des pistes de redressement et des objectifs globaux réalistes et clairs ;
3. de demeurer cohérent et logique dans la politique à mettre en œuvre ; il nous faut en effet éviter que demain, dans l'action concrète, des démarches contradictoires soient activées, notamment dans le cadre interministériel et avec les forces vives du pays. Tout le monde est appelé à se donner la main et à œuvrer dans le même sens pour atteindre des buts partagés ;
4. d'être constant et juste dans les efforts à demander à tous, seuls gages à la fois de l'adhésion populaire véritable et de l'efficacité.

⁴²² A cet égard, sont bien illustratives de ce fait, l'intention d'Oscar Temaru de remettre en cause en 2 004 les chantiers territoriaux lancés par son prédécesseur, dont celui du nouvel hôpital général, et la démarche, à nouveau réclamée par le Congrès des communes d'août 2 011 à *Teva I Uta*, d'engager, à la suite du consensus de toutes les parties prenantes acquis en début 2 011, la réforme de la fiscalité communale (cf. résolutions finales du XXIIIème Congrès des communes, page 5).

⁴²³ Un tel objectif prioritaire s'oppose clairement à la vision d'Oscar Temaru de considérer que le préalable de notre développement est l'accession de la Polynésie française à son indépendance.

Il rejoint en revanche la conception exprimée en ces termes par Alain Juppé, ministre d'Etat, chargé des affaires étrangères, en clôture de la réunion du Forum des îles du Pacifique à Auckland : « *il ne faut pas se tromper d'objectif. Le véritable objectif pour la Polynésie, ce devrait être de travailler au développement du territoire, de proposer des projets innovants, avec un modèle de développement juste, respectueux de l'environnement, bien sûr, et qui se fixe pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des Polynésiennes et des Polynésiens, c'est à cela que la République est prête à travailler* » (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 9 septembre 2 011, page 8).

*

Dans le prochain chapitre, avant la conclusion, étant appelés à diriger et fort des solutions structurelles que nous aurons définies, nous aborderons plus dans le détail les actions à mener, les réponses plus conjoncturelles à apporter aux difficultés qui se présentent actuellement à la Polynésie française et les mesures à appliquer dans le cadre de la mandature qui s'ouvrira demain.

*

* *

CONQUERIR NOTRE AUTONOMIE ECONOMIQUE :

Nous l'avons déjà dit, le cœur de notre projet est de réaliser la société de l'Initiative, composante intrinsèque et primordiale de la grande **société de la dignité** que nous appelons de nos vœux avec force et conviction. C'est en effet la seule qui, à nos yeux, en s'appuyant sur nos possibilités de nous « *gouverner librement et démocratiquement* » dans un partenariat fort avec l'Etat, saura remédier aux facteurs d'indignité que nous vivons actuellement et sera porteuse de perspectives, non pas transitoirement, mais durablement heureuses.

Jusqu'à ce jour, le financement de ces perspectives nous était assuré dans le cadre d'une dépendance forte d'avec les transferts de l'Etat, qui se sont raréfiés. La société de consommation qui s'était installée profitait et vivait tant et plus de l'importation de biens et de services conçus et produits à l'extérieur, et délaissant l'exploitation et la valorisation de nos richesses propres par les entreprises et la main-d'œuvre polynésiennes.

Ce modèle de développement est aujourd'hui dans l'impasse, car l'Etat n'est plus en capacité ni n'a de raison forte de le prolonger. Et aussi parce qu'il ne correspond plus à une conception moderne du rôle de la France ni à nos besoins et, surtout pas à nos aspirations de conquérir et de gagner, après notre Autonomie politique et institutionnelle, notre autonomie économique.

Construire une économie fondée sur nos activités productives de biens et de services :

En somme, nous n'avons d'autre choix aujourd'hui que de passer d'une économie de consommation artificiellement entretenue à une économie réelle de production de biens et de services locaux compétitifs.

Autour de cet axe structurant⁴²⁴, nous devons toutefois nous assurer :

- ✓ de la continuité d'un niveau de vie et d'un bien-être parmi les plus avancés en France et dans la région Pacifique ;
- ✓ d'emplois en nombre et en qualité pour correspondre aux besoins, aux aspirations et aux attentes de tous nos compatriotes, notamment des générations montantes ;
- ✓ d'un cadre de vie agréable dans tous nos archipels, d'une solidarité, d'une santé et d'une formation parmi les meilleurs qui soient ;
- ✓ d'une identité vivante,...

Il s'agit en vérité de la mise en œuvre de l'axe, perdu de vue depuis le début des années 2 000, qui fit déjà l'objet d'un très large consensus entre nous au moment de l'élaboration en 1 992 de la Charte de développement⁴²⁵.

C'est lui qui doit guider toute notre démarche à venir, en être la colonne vertébrale, car c'est de lui que dépendra, sur le long terme, notre croissance à venir et notre autonomie économique, mais aussi le financement des besoins d'ensemble de notre société. C'est une orientation vitale pour nous.

⁴²⁴ En faveur duquel plaide aussi la Fédération des associations d'étudiants de Polynésie française (F.E.A.P.F) : « *la production locale est en général très importante pour la croissance d'un pays. En Polynésie française, cette réflexion sur la production locale est souvent au second plan, car l'import est devenu la norme de tous les petits pays insulaires du Pacifique. Nous pensons que le problème de la production locale en Polynésie est loin d'être insoluble, c'est une question de mode de consommation et d'éducation à la consommation. (...) Favoriser la production locale et donc les produits de consommation locale, c'est en partie favoriser l'emploi local* » (source : cahier de réflexion des étudiants des associations des étudiants de Polynésie française (C.R.E.A.E.P.F), n° 4 – avril 2 012, page 5).

⁴²⁵ Que Patrick Peaucellier, ancien ministre des finances de 1 991 à 2 001, qualifiait de « *modèle économique « ouvert » favorisant le développement de nos ressources (qui) ressemble à bien des égards au fameux « développement endogène » prôné de nos jours par le gouvernement central pour les collectivités d'outre-mer* ». Ce modèle doit être distingué de « *l'import substitution* », car ce système ne peut pas favoriser le développement économique. Il implique en effet pour fonctionner de mettre en place une protection douanière toujours plus haute et l'on a jamais vu de petites économies insulaires se développer à l'abri de frontières douanières énormes. (...) Je pense qu'on a tourné le dos, volontairement ou par ignorance, à la politique d'ouverture de l'économie » - source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 24 octobre 2 011, page 6.

Oui, nous devons travailler résolument et sans appréhension à l'effacement progressif de l'économie artificielle, aujourd'hui totalement à bout de souffle, née durant les années fastes du Centre d'expérimentation du Pacifique et en revenir aux fondamentaux de toute économie réelle, qui ne saurait reposer véritablement que sur la transaction de biens et de services performants, compétitifs, tant sur le marché intérieur qu'extérieur, dans tous les secteurs, traditionnels ou non, de notre économie⁴²⁶.

Bien évidemment, il n'est pas raisonnable d'envisager que l'économie polynésienne soit demain pourvoyeuse de l'ensemble des biens manufacturés qu'elle importe aujourd'hui, tout simplement car elle n'a pas la possibilité de disposer d'usines d'automobiles, d'électroménager,... ou de bâtir sur la production de ces biens un modèle économique viable eu égard à ses coûts d'approche, de main-d'œuvre, à son foncier disponible,... Au moins peut-elle tendre à ce que les secteurs de son développement puissent contribuer à financer de tels achats à l'extérieur et à faire face au reflux des transferts de l'Etat.

Comment dès lors y parvenir ?

Croire d'abord en son pays et en ses atouts :

La Polynésie française a souvent plus d'atouts et de ressources qu'elle ne se l'imagine, car durant les quarante dernières années, elle s'est habituée à les oublier, à les négliger, à ne pas en avoir vraiment conscience pour en tirer plus d'avantage encore.

Elle doit aujourd'hui avoir la volonté de les (re)découvrir, de les inventorier, de tirer profit des évolutions technologiques et de la recherche développement. Elle doit identifier les marchés à conquérir, concevoir les produits attendus par cette clientèle, les faire évoluer pour correspondre aux exigences nouvelles et de les lui offrir, de manière professionnelle, dans le respect du meilleur rapport qualité / prix. Sur ces bases, on peut opter que le goût viendra, de plus en plus, de consommer avant tout local.

Elle doit tout autant avoir conscience du fait que dans nombre de domaines, elle dispose déjà d'acquis essentiels à l'entretien et au développement de son économie. C'est tout particulièrement vrai au stade de ses infrastructures aériennes, portuaires ou aéroportuaires, dans lesquels des progrès gigantesques ont été accomplis ces dernières années pour rompre l'isolement, intérieur et extérieur, du pays et des archipels.

⁴²⁶ C'est la vision que semble partager Marie-Luce Penchard, ministre de l'outre-mer, qui, après avoir rejeté « *la solution de facilité comme l'est la tentation du repli ou celle de l'autarcie* », a déclaré, au cours d'un cocktail républicain concluant sa visite officielle effectuée en Polynésie française en février 2012 : « *La dureté des temps ne peut que nous conduire à aller plus vite et plus loin dans ce sens c'est-à-dire vers un modèle de société qui permette de tirer une grande partie de la croissance des atouts actuels et potentiels de la Polynésie française* ».

De la même façon, il nous faut avoir à l'esprit les avancées spectaculaires réalisées en une vingtaine d'années dans le domaine des communications électroniques⁴²⁷, notamment grâce au projet Metu@ et aux investissements dans la téléphonie mobile ou encore l'Internet haut débit au moyen des liaisons satellite et, depuis peu, du câble sous-marin *Honotua*. Aujourd'hui, autour de ces acquis, il nous faut construire une vraie économie numérique polynésienne, qui sache assurer la rentabilisation de nos infrastructures et permettre en grand nombre la création de valeurs à commercialiser et d'emplois qualifiés.

Par ailleurs, il n'apparaît pas possible de passer sous silence l'élévation d'ensemble du niveau de formation de notre jeunesse, grâce à la multiplication et à l'amélioration des formations dispensées et de nos établissements d'enseignement secondaire, à la création de l'Université de la Polynésie française. Nous pouvons également compter sur l'existence d'un réseau bancaire développé, apte à assurer le financement de tous les secteurs de l'économie.

Toutes ces avancées, qui doivent être entretenues et améliorées en permanence, constituent des atouts et des bases solides pour asseoir le développement d'une économie réelle moderne fondée sur l'exploitation et la valorisation de nos ressources propres.

*

Dans un autre domaine, la Polynésie française doit également revaloriser, notamment chez les jeunes, l'image d'une carrière heureuse à tous les points de vue dans les entreprises polynésiennes du secteur privé.

La jeunesse est notre richesse et notre avenir. Elle doit être au cœur de nos préoccupations et inspirer notre politique éducative, de formation,...pour le développement du pays. Il s'agira tout d'abord de recréer les liens intergénérationnels, pour préparer les générations montantes à prendre la relève ; pour un jeune, on ne s'improvise pas dirigeant, on doit suivre un cursus et on doit apprendre auprès des anciens avant de pouvoir prétendre diriger. Les jeunes apprendront leur métier par les diplômes acquis mais aussi par l'apprentissage. Ils s'intégreront par l'engagement associatif et y apprendront les règles de bonne gestion et du vivre ensemble. Nous devons œuvrer en ce sens, de la même manière et avec la même détermination que nous devons aider les parents qui en éprouverait le besoin à se former à être de bons parents pour leurs enfants, dans le cadre d'une école parentale.

⁴²⁷ En avril 2 011, « le nombre d'abonnés à l'internet reste limité dans les archipels éloignés : ils sont 336 aux Australes, 528 aux Tuamotu et 550 aux Marquises. (...) L'opérateur public Mana comptabilisait 34 150 abonnés à l'ADSL, auxquels s'ajoutent 1 500 clients Mana Spot. Parmi ces abonnés, 29 000 se situent dans l'archipel de la Société, 2 600 habitent les îles-Sous-le-Vent. Surtout, 70 % des foyers seraient aujourd'hui connectés au réseau mondial, soit 49 % de la population polynésienne. On comptabiliserait 130 000 utilisateurs chaque jour. Un secteur en expansion (...). 74 % des foyers polynésiens sont désormais équipés d'au moins un ordinateur portable. (...) On trouve un Smartphone, ces téléphones intelligents qui disposent notamment d'un accès à l'internet, dans 14 % des foyers polynésiens. Et 24 % des foyers polynésiens ont souscrit un abonnement à l'internet mobile. (...) La Polynésie française compte 79 740 utilisateurs du réseau Facebook. 18 120 ont rejoint la communauté virtuelle au cours des six derniers mois, soit une augmentation de plus de 29 %. Le taux de pénétration d'utilisateurs Facebook sur l'ensemble de la population est de 27,78 % et de plus de 88 % si l'on ne prend en compte que les personnes connectées à l'internet » (Source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 8 octobre 2 011, page 14).

La Polynésie française doit casser ou faire évoluer les rigidités sociales ou politiques, pour faire prédominer la réussite de tous et le bien commun sur les égoïsmes, les corporatismes, les rivalités partisans, ...

Libérer ensuite l'initiative privée :

Nous l'avons déjà vu, tout le développement de la Polynésie française à ce jour s'est construit sur la quasi mono-industrie de la dépense publique, militaire étatique tout d'abord, devenue civile et polynésienne ces dernières années. Le tout s'est accompagné d'un très fort interventionnisme dans la sphère concurrentielle, avec la constitution de monopoles publics ou la création d'organismes parapublics divers, mais aussi avec une réglementation pesante justifiant l'existence d'une fonction publique pléthorique.

Cette situation constitue un handicap certain à l'émergence de nouveaux acteurs du secteur privé car :

- ✓ elle fausse les règles de la saine concurrence ou pénalise, par la ponction fiscale qu'elle induit, toute compétitivité de l'économie polynésienne, pourtant déjà lourdement handicapée par l'étroitesse de son marché, sa géographie et ses coûts d'approche et de distribution en interne, ... ;
- ✓ elle alimente une consommation d'abord centrée sur les biens importés, ce qui n'est guère favorable à la création en nombre d'un emploi local et de valeur ajoutée.

L'objectif étant de tout faire demain pour encourager l'émergence de nouveaux acteurs du secteur privé et leur développement, il importe, de manière très volontariste, de :

- ✓ promouvoir l'esprit d'entreprise et de faciliter, par tous les moyens disponibles, la création et le développement des entreprises du secteur privé s'appuyant sur l'exploitation et la valorisation de nos ressources locales, ainsi que la concurrence entre elles⁴²⁸. Dans ces conditions, la mise en place de mesures de protection, spécialement à caractère non tarifaire, contre les importations pourra être temporairement admise, dès lors où celles-ci viseraient uniquement à assurer le décollage d'une activité et de produits locaux, sans création d'une rente de situation nécessairement pérenne, pour sauvegarder les intérêts du consommateur et intensifier la concurrence⁴²⁹ ;
- ✓ mettre en œuvre, chaque fois que possible et nécessaire, un allègement ou une simplification de la réglementation ;
- ✓ mener intelligemment, ainsi que l'a explicitement et unanimement préconisé le Conseil économique, social et culturel⁴³⁰, comme d'ailleurs la Chambre territoriale des comptes⁴³¹, un démantèlement des structures publiques redondantes ou intervenant soit dans des domaines ne relevant pas des missions du service public⁴³², soit qui peuvent faire l'objet d'une délégation de service public ou encore d'un partenariat public / privé ;

⁴²⁸ A cet égard, on ne peut que s'inquiéter que l'année 2 011 fut celle de la troisième année consécutive au cours de laquelle le total des radiations d'entreprises, soit 2 422, fut supérieur aux créations laissant ainsi apparaître une perte nette de 304, contre 119 en 2 009 et 191 en 2 010 (source : « les Nouvelles de Tahiti », édition du 8 août 2 012, page 6).

⁴²⁹ Lire à cet égard le rapport « d'Etude sur la taxe de développement local (T.D.L) » de Paul-Roger de Villers – février 2 009 – commandité par le ministère de l'industrie, des petites, très petites et moyennes industries et des métiers.

⁴³⁰ Lire pour cela l'avis n° 109 du 30 août 2 011 du Conseil économique social et culturel (C.E.S.C) sur le projet de loi du pays relatif au conseil d'administration et à la direction des sociétés d'économie mixte créées par la Polynésie française : « *Le C.E.S.C constate notamment l'empiètement de S.E.M et l'interventionnisme de la puissance publique dans des secteurs habituellement réservés à l'initiative privée. (...) Aujourd'hui, la nécessité de réduire le nombre de satellites du Pays entre en résonance avec un modèle de développement économique qui s'essouffle et la nécessité d'économiser les moyens dont dispose la collectivité* » (source : *Journal officiel* de la Polynésie française du 8 septembre 2 011, pages 4 861 et suivantes).

⁴³¹ « *Le format de l'administration est disproportionné par rapport aux missions essentielles de la collectivité. Il crée des dépenses de fonctionnement qui sont insoutenables à terme. (...) la solution qui sera trouvée pour mettre fin à l'hypertrophie de l'administration par rapport aux possibilités financières de la Polynésie française est une des clés du redressement* », sachant par ailleurs que les « *organismes périphériques concourent ainsi à la rigidité des dépenses de la collectivité* » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant la gestion des finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, pages 35 et 36).

⁴³² Les préconisations du « rapport Bolliet », les conclusions des rapports d'observations de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) et les recommandations des récentes « Assises du service public » doivent être des sources d'inspiration d'une volonté qui sera effectivement mise en œuvre car elle est incontournable et indispensable à la réussite de notre politique de relance.

- ✓ alléger les charges pesant inutilement sur les acteurs économiques tout en assainissant et en rééquilibrant nos finances publiques⁴³³ ;

⁴³³ A cet égard, le plan de redressement des comptes de la Polynésie française (délibération n° 2 011-43 APF du 18 août 2 011) proposé par Oscar Temaru méritera d'être profondément revu car, à son examen détaillé et bien qu'il affiche près de 53 milliards de F.CFP de mouvements financiers divers sur trois ans, on s'aperçoit qu'il est essentiellement « *un travail bâclé et plein de contradictions* » (Armelle Merceron), une tentative « *d'escroquerie* » (Edouard Fritch) à l'égard de l'Etat et du Pays lui-même, en ce qu'il est constitué par un mélange des genres : des ventes d'actifs (8 milliards de F.CFP) ; un accroissement des dépenses (42 milliards de F.CFP) destinées à assurer, par le niveau réajusté des dotations aux amortissements et aux provisions, la sincérité financière des comptes du Pays ; des économies réelles (3,6 milliards de F.CFP) tout à fait marginales.

Ce plan, s'il cherche à répondre aux préconisations du rapport d'Anne Bolliet pour obtenir le déblocage de nouvelles tranches de prêts de l'A.F.D, ne traduit pas ni ne comporte, en accompagnement, un dispositif et une stratégie – toujours inconnus à ce jour - de soutien à l'économie par l'investissement public et de développement de l'emploi privé. C'est d'ailleurs ce que Richard Didier, Haut-commissaire de la République en Polynésie française, a souligné, se faisant ainsi l'écho des critiques formulées au sein de l'hémicycle par l'opposition : « *vous savez bien que le but de ce plan de redressement, c'est que la Polynésie française retrouve des marges de manœuvre en investissement, donc fasse des économies de fonctionnement pour les reporter sur l'investissement. Pour cela, il faut, sur le moyen et long terme, avoir moins de masse salariale. Ce qui nécessite qu'on nous présente un plan de départs volontaires, puisque le gouvernement a annoncé qu'il n'y aurait pas de licenciements* » (source : Tahitipresse.pf, 8 septembre 2 011).

On observera aussi, à la suite du vote du plan de redressement incluant la vente d'actifs domaniaux, les déclarations contradictoires suivantes d'Antony Géros, vice-président, interrogé (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 3 septembre 2 011, page 5) :

- d'une part, sur la vente de l'immeuble accueillant à Paris la Délégation de la Polynésie française, cession prônée par le rapport d'Anne Bolliet et celui de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) concernant « la gestion pour les exercices 2 005 à 2 010 du service de la délégation de la Polynésie française » : « *non. Il fait partie du bien patrimonial du Pays. Actuellement, à l'intérieur de cet immeuble, il y a un ensemble de missions de représentation qui sont effectuées, notamment celle de la C.P.S, qui est essentielle pour les besoins du Pays en France* » ;

- d'autre part, sur la cession de la présidence du Pays, pourtant évoquée par Oscar Temaru lui-même lors de son emménagement avenue Dupetit-Thouars à Papeete : « *je l'ai martelé à l'assemblée, le gouvernement n'est absolument pas pour la cession d'actifs fonciers ou immobiliers mais il veut faire fructifier son domaine public, privé, foncier ou humain* », vidant ainsi de substance, avant même son début d'application, les dispositions en cause du plan de redressement des comptes publics pourtant présenté par le gouvernement à l'assemblée.

Malgré ces déclarations, Louis Frébault, ministre en charge du domaine, devait confirmer, par voie de communiqué, la décision du conseil des ministres de mettre en vente « *8 biens domaniaux d'une valeur de 1,5 milliard de F.CFP* », pour assurer le financement partiel du budget 2 012 du Pays (source : Tahitipresse.pf, 11 octobre 2 011).

De la même façon, pour obtenir de l'Etat le déblocage effectif d'une fraction d'une dotation exceptionnelle d'ajustement de 6 milliards de F.CFP votée par le Parlement, permettant au Pays, financièrement aux abois, de faire face à ses besoins urgents de trésorerie (chiffrés à 6 milliards de F.CFP), Antony Géros, revenant sur son refus précédent, devait finalement concéder à Marie-Luce Penchard, ministre de l'outre-mer, le 6 février 2 012, en l'absence d'Oscar Temaru, en voyage en Australie, la cession à l'Etat de l'immeuble domanial du boulevard Saint-Germain à Paris.

Pourtant, le 16 février 2 012, reniant sa signature d'un accord passé avec le Haut-commissaire de la République, en présence de Madame Penchard, aux termes duquel avait été acté le principe d'une « *cession de l'immeuble Saint-Germain mise en œuvre sans délai* » en contrepartie d'une première tranche d'avance de trésorerie de 900 millions de F.CFP, Anthony Géros devait annoncer le refus du gouvernement de donner suite à cet engagement au motif que « *la vente de l'immeuble Saint-Germain est un symbole pour l'Etat de voir le Pays plier l'échine, se mettre à genoux, alors que le Pays a les moyens, et j'ai apporté la démonstration par l'actif que j'ai présenté pour une valeur de six milliards devant le haut-commissaire et qui fait qu'aujourd'hui on est véritablement en période de propagande politique* » (Source : « les Nouvelles de Tahiti », édition du 18 février 2 012, page 5).

Devant un tel changement de pied, Richard Didier, Haut-commissaire de la République devait tout d'abord rappeler la vocation même du plan de redressement : « *globalement, le plan de redressement, c'est simple : il faut faire des économies de fonctionnement pour pouvoir investir. L'objectif de ce plan est que le Pays recommence à investir et redonne du travail aux* »

- ✓ adapter et rationaliser notre outil administratif⁴³⁴, en lui donnant pour vocation première de servir le développement⁴³⁵ de long terme ;

entreprises [ce qui peut] passer par des diminutions de fonctionnaires [et la mise en place d'un] plan de départs volontaires » [au financement duquel] « l'Etat pourra participer (...) à condition que ce plan de redressement corresponde à des objectifs communs ». Il devait également indiquer publiquement que « *le Pays n'a pas respecté son engagement* » de céder l'immeuble du boulevard Saint-Germain à Paris et décider, en conséquence, de bloquer le versement de la première tranche (900 millions de F.CFP) de l'avance de trésorerie en cause (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 1^{er} mars 2 012, pages 6 et 7).

Plus tard, à l'occasion d'une brève réunion du comité de suivi du plan de redressement, ostensiblement boudée par Oscar Temaru, Anthony Géros, se déclarant « *humilié* » par les derniers propos du Haut-commissaire, devait, en des termes sévères :

- réitérer le refus définitif du Pays de céder les actifs domaniaux souhaités par l'Etat constitués de l'immeuble du boulevard Saint-Germain à Paris et des parts du Pays au sein de la banque Socredo ;
- dénoncer à nouveau les exigences de celui-ci pour la libération des premiers fonds de l'avance de trésorerie, considérant qu'elles sont excessives et qu'il vaut mieux, dès lors, « *mourir debout que vivre à genoux* » ;
- suspendre tous travaux en commun avec les services de l'Etat sur la mise en œuvre du plan de redressement jusqu'au terme de l'élection présidentielle ;
- indiquer que le financement des besoins 2 012 du Pays s'effectuera dès lors par d'autres voies (voir notamment la note n° 308 ci-dessus) qui seront annoncées par Oscar Temaru dans le cadre d'une session extraordinaire de l'Assemblée de la Polynésie française (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 3 mars 2 012, page 9).

En tous les cas, on devait apprendre, moins d'une semaine plus tard, s'engouffrant dans cette brèche, la décision du conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat (O.P.H), présidé par Louis Frébault, ministre en charge du logement et de l'aménagement, de repousser « *à une date ultérieure* » la restructuration, pourtant inscrite au plan de redressement, et le plan social de cet établissement public en conjonction avec la fusion absorption, officiellement annoncée, du Fonds de développement des archipels (F.D.A) et de la Société d'aménagement et de gestion de la Polynésie française (S.A.GE.P) (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 9 mars 2 012, page 10). Voir aussi à cet égard, la note n° 335 ci-dessus.

L'élection de François Hollande à la présidence de la République devait contribuer à assouplir la position de l'Etat, celui-ci renonçant finalement à maintenir son exigence d'une vente de l'immeuble du Pays à Paris et des actions de la Polynésie française dans la banque Socredo. Par ailleurs, Victorin Lurel, nouveau ministre des outre-mer, devait préciser aux membres de la commission des lois de l'assemblée nationale :

- le déblocage rapide d'une tranche de 1,9 milliard de F.CFP sur la dotation exceptionnelle d'ajustement de 6 milliards de F.CFP, « *pour éviter une cessation de paiement en Polynésie* » ;
- sa décision de soumettre le versement du solde de cette somme « *à un plan de redressement sérieux* », reconnaissant ainsi implicitement la légèreté de celui adopté en août 2 011 (source : « La Dépêche de Tahiti », édition du 20 juillet 2 012, page 21).

Preuve supplémentaire du niveau atteint de la crise de nos finances publiques, on apprendra aussi plus tard l'accord de l'Etat pour transformer en subvention pure et simple la dotation exceptionnelle d'ajustement votée par le Parlement (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 26 juillet 2 012, page 6).

⁴³⁴ Cf. notes 430 et 432 ci-dessus.

⁴³⁵ Christian Cau, ancien président du tribunal administratif : « *Si vous voulez, j'ai le sentiment, après trois ans, que l'un des gros problèmes de la Polynésie, (...) c'est que la Polynésie a des juristes, elle a des politiques, mais elle n'a pas de légistes. Le légiste, c'est celui qui fait la loi. C'est lui qui fait les lois du Pays. Il n'y a pas la compétence intellectuelle. Il y a des juristes, je ne dis pas qu'il n'y a pas des gens qui sont capables de faire du droit, mais un légiste, ce n'est pas la même chose* » (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 21 juillet 2 011, page 8).

Ce propos rejoint également le constat dressé par Raymonde Raoulx, présidente du Conseil économique, social et culturel, lorsqu'elle déclare, après le retour au pouvoir d'Oscar Temaru en début 2 011 : « *souvent (...) on s'aperçoit malheureusement qu'on nous a envoyé des mauvais copier-coller (de textes métropolitains) sans même prendre la peine de rencontrer les principaux intéressés* » (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 21 septembre 2 011, page 10).

- ✓ améliorer la qualité de nos charges publiques, en réévaluant⁴³⁶ et en redéfinissant au besoin, dans une logique de plus grande simplicité, efficacité et pertinence tous nos dispositifs d'aides, qui représentent en effet un important poste de dépenses. Toutefois, à la faveur des difficultés financières du Pays, tout en demeurant encore élevées, celles-ci se sont réduites de manière substantielle en 2 011 par rapport à 2 010 (- 41 %), spécialement au préjudice des entreprises des secteurs privé (- 55 %) et public (- 39 %)⁴³⁷ ;

Les économies ainsi effectuées sur les dépenses de fonctionnement du Pays seront affectées :

- ✓ d'une part, à la diminution du poids global de la fiscalité et à donner ainsi une bouffée d'oxygène au pouvoir d'achat et à la consommation des différents acteurs économiques ;
- ✓ d'autre part, à améliorer l'autofinancement et la solvabilité du Pays⁴³⁸, pour être en capacité de soutenir un renforcement de la commande publique en infrastructures structurantes auprès du secteur privé, gage du retour progressif de l'activité et de la création d'emplois, donc à terme de la croissance ;
- ✓ enfin, à accompagner, si nécessaire et dans les conditions d'efficacité définies ci-après, les projets d'investissement des entreprises par l'octroi de dotations financières ciblées et strictement encadrées. Un tel dispositif rendra de fait marginal le besoin de recourir à de

⁴³⁶ « Quasiment aucun service n'évalue aujourd'hui les politiques publiques qu'il est chargé de mettre en œuvre » : Yolande Vernaudeau, inspecteur général de l'administration (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 8 septembre 2 011).

⁴³⁷ Rapports d'activité de la commission de contrôle budgétaire et financier (C.C.B.F) pour les exercices 2 010 et 2 011 :

	2 010			2 011			2 011 / 2 010 en F.CFP
	Saisines (nombre)	F.CFP	%	Saisines (nombre)	F.CFP	%	%
Entreprises	224	11 880 586 693	52,50	150	5 357 956 580	40,01	-54,90
Etablissements	87	4 580 687 292	20,24	73	3 112 983 512	23,24	-32,04
S.E.M	8	2 557 427 059	11,18	8	1 549 126 400	11,57	-39,43
Cnes / group.	138	2 555 427 059	11,29	90	2 318 398 601	17,31	-9,28
Associations	336	1 082 670 197	4,79	263	1 053 959 303	7,87	-2,65
Total	793	22 630 987 163	100	584	13 392 424 396	100	-40,82

⁴³⁸ Voir à cet égard les notes n° 307 et 308 ci-dessus.

la dépense fiscale⁴³⁹ (exonération et défiscalisation⁴⁴⁰) pour soutenir ces investissements⁴⁴¹.

Tels sont les effets bénéfiques pouvant être attendus de la mise en œuvre, sur un mode très volontariste et urgent, d'un vrai plan de redressement des finances publiques. Il est cependant vite apparu que celui proposé par Oscar Temaru au milieu de l'année 2 011 manquait tout à la fois :

- ✓ de sincérité, la démarche mise en œuvre par Oscar Temaru relevant plus d'une volonté de leurre, notamment à l'égard de l'Etat⁴⁴² ;
- ✓ d'ambition véritable⁴⁴³, les effectifs des entités restructurées étant, par exemple, en réalité appelés à venir grossir les rangs de la fonction publique, sans donc engendrer d'économies substantielles⁴⁴⁴, de tel sorte, au final, que l'Etat doive être à la manœuvre⁴⁴⁵ pour tenter de faire aboutir un plan de départs volontaires qu'il acceptera de financer à ses seules conditions⁴⁴⁶ ;

⁴³⁹ Ainsi, selon Monsieur François Giovalucchi, directeur de l'antenne polynésienne de l'Agence française de développement (A.F.D) : « (...) la double défiscalisation, telle qu'elle a été conçue, a été un poison pour la Polynésie dans la mesure où elle a eu beaucoup d'effet pervers. Elle était supposée compenser un certain nombre de handicaps comme la cherté des prix. En fait, (...) elle a eu elle-même un effet inflationniste puisqu'on a gaspillé de l'argent. (...) Et toutes ces dépenses fiscales se sont faites au détriment de dépenses d'infrastructures » (« Les Nouvelles de Tahiti » – édition du 10 août 2 011).

⁴⁴⁰ Voir aussi la note n° 465 ci-après.

⁴⁴¹ « L'utilisation d'un système de subventionnement classique de l'investissement serait plus adaptée à une collectivité aux moyens fiscaux nécessairement limités. Le subventionnement autoriserait en outre un contrôle plus aisé des fonds publics versés » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant la gestion des finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, page 75).

⁴⁴² Voir la note n° 433 ci-dessus.

⁴⁴³ Ce que Patrice Lafforgue, dans son éditorial « Avec 2 milliards, t'as plus rien », a traduit en ces termes : « Car pour l'heure, la restructuration blablattée à longueur de comités, d'assises, de commissions ne porte pas ne serait-ce que l'étendard d'une révolution « bollietienne ». Dame Anne préconisait le coupe-coupe, on en est pour toujours au plumeau en tentant de dépoussiérer dans les coins. Quid des économies quand les agents des satellites - qu'un jour peut être on fermera - pourraient être réintégrés par le Pays dans des services tout en conservant leurs avantages ? » (Source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 30 novembre 2 011, page 3).

⁴⁴⁴ C'est ainsi que l'Assemblée de la Polynésie française a eu à se prononcer sur un projet de loi du Pays relative aux personnels des entités dont la Polynésie française reprend les missions dans le cadre d'un service ou d'un établissement public administratif, en application des dispositions de l'article LP 1212-5 du code du travail de la Polynésie française – Nor : PEL1102179LP.

Par ailleurs, seuls les effectifs de l'Agence tahitienne de presse (A.T.P), dissoute à compter du 1^{er} janvier 2 012, seront licenciés.

⁴⁴⁵ Oscar Temaru et ses équipes s'en montrant incapables par elles-mêmes, un comble pour des responsables ambitionnant de devenir indépendants, on apprendra de Richard Didier, Haut-commissaire de la République, qu'Anne Bolliet, inspectrice des finances, « viendrait [en janvier 2 012] justement pour les aider à mettre en œuvre ce plan de redressement, et en particulier le plan de départs volontaires » (Source : « Les Nouvelles de Tahiti, édition du 30 novembre 2 011, page 7).

⁴⁴⁶ « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 23 novembre 2 011, page 9.

✓ de volonté : sous la pression sociale ou le risque d'impopolarité, on a assisté tout à la fois à de nombreuses reculades par rapport à certaines préconisations du plan⁴⁴⁷, ainsi qu'à des décisions de report dans le temps de la plupart des mesures de restructuration⁴⁴⁸. C'est ainsi que, dans le cadre d'une économie pourtant reconnue par lui comme étant en dépression, le projet de budget pour l'exercice 2 012 d'Oscar Temaru :

- continue de « charger la barque » et, loin de prévoir une diminution de la pression fiscale, inclut notamment la perception de nouvelles taxes sur la consommation des acteurs économiques de produits européens⁴⁴⁹ pour faire face à « *l'effondrement du produit de la fiscalité* » et à la « *forte rigidité du budget de la collectivité* »⁴⁵⁰, du fait du niveau atteint de ses dépenses obligatoires ;
- renvoie à partir de 2013 seulement, à la suite donc des prochaines élections territoriales, la mise en œuvre effective de l'essentiel des mesures lourdes du chantier de refonte du service public, engendrant ainsi une nouvelle perte de temps et d'argent et l'aggravation de la situation d'ensemble du Pays ;
- n'intègre, en contrepartie de la hausse des taxes, aucune action de relance économique ou d'amélioration de la condition sociale des Polynésiens, pour retenir plutôt, comme étant « *l'urgence* »⁴⁵¹ du moment, certaines mesures tendant à améliorer la sincérité des comptes publics.

⁴⁴⁷ Voir la note n° 335 ci-dessus.

⁴⁴⁸ Voir aussi les notes n° 312 et 201 ci-dessus.

⁴⁴⁹ Ce qui a provoqué une légitime montée du mécontentement social et la diffusion par voie de presse d'un communiqué de la Fédération générale du commerce (F.G.C) fustigeant la politique fiscale d'Oscar Temaru, réclamant la diminution immédiate du poids du secteur public et « *une baisse ambitieuse des taxes* » (source : « la Dépêche de Tahiti », édition du 17 novembre 2 011, page 10).

De la même façon, Christophe Plée, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E), devait diffuser aux membres de son organisation, un message par lequel il a dénoncé « *les coups portés sur les entreprises au travers de décisions catastrophiques telles que la réglementation des tarifs des prestataires de services, l'augmentation incessante de la pression fiscale sur nos entreprises et celles bientôt subies par nos salariés à travers les taxes sur les droits d'entrée en Polynésie (...)* » (source : CGPME.pf - newsletter n° 159 du 17 novembre 2 011).

Enfin, Luc Tapeta, président du Mouvement des entreprises de France – Polynésie (M.E.DE.F), a dénoncé une telle décision et indiqué : « *il est clair que le consommateur polynésien et la relance économique seront les grands perdants de ce choix hasardeux* » (source : « Les Nouvelles de Tahiti, édition du 1^{er} décembre 2 011, page 10).

⁴⁵⁰ Exposé des motifs du projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2 012, pages 8 et 10.

⁴⁵¹ Exposé des motifs du projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2 012, page 9.

Se doter d'une vision stratégique et opérationnelle, globale et sectorielle :

Notre vision stratégique est d'abord de placer notre économie touristique au cœur de notre développement économique, car le tourisme reste notre « principal moteur économique ». Cette « reconquête touristique » nécessite le renforcement et l'amélioration de sa compétitivité. Les autres secteurs d'activité devront, eux aussi, améliorer leur compétitivité dans un contexte d'ouverture progressive sur l'extérieur.

En conséquence, l'appui du Pays à ces secteurs devra avoir pour contrepartie la recherche de gains de productivité, l'amélioration de la qualité des produits, la réduction des coûts de production et la baisse des prix des produits et services au bénéfice des consommateurs et des entreprises clientes au sein du marché interne. En clair, la valorisation des ressources locales et l'import substitution devront s'effectuer dans un cadre de plus en plus libéralisé et ouvert.

L'articulation entre les secteurs d'activité devra donc être plus performante par la mise en œuvre de stratégies sectorielles ou de filières visant une compétitivité accrue : stratégie touristique et de transport aérien international, stratégie agro alimentaire, stratégie à l'exportation de biens et services, stratégie en matière de pêche et d'aquaculture, stratégie d'autonomie énergétique... Ces stratégies sont déjà élaborées. Reste à les actualiser et à les déployer de manière volontariste. Toutes ces stratégies mises en œuvre par les entrepreneurs polynésiens feront l'objet d'un appui et d'un accompagnement public dans le cadre d'un partenariat public-privé renouvelé.

Dans ce cadre, notre stratégie globale vise à assurer un développement durable en diminuant la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et en changeant les modèles de consommation et d'investissement par une orientation vers des produits et des services concurrentiels, différenciés vis à vis de la concurrence extérieure et plus intensifs en connaissances, tout en faisant de la Polynésie française un laboratoire « en vraie grandeur » pour l'expérimentation des énergies renouvelables.

I. LE POTENTIEL :

a. Des caractéristiques et des opportunités uniques :

Malgré ses handicaps, la Polynésie française peut bénéficier de moteurs locaux de la croissance liés à son potentiel endogène. Elle a une biodiversité et des écosystèmes marins exceptionnels, un bon potentiel de développement des énergies renouvelables et de la recherche agro-environnementale de pointe. Elle peut être un laboratoire permettant d'étudier et de diminuer les effets du changement climatique.

En outre, il est important de tenir compte de la situation particulière qui la caractérise : elle appartient à l'ensemble français et est associée à l'Union Européenne. Elle bénéficie donc des financements et des programmes de l'Etat ainsi que, dans une bien moindre mesure que les régions ultra marines françaises, de l'Union Européenne.

Elle dispose aussi d'une main d'œuvre plus qualifiée, de services publics et d'un savoir-faire plus avancé que les autres îles de sa zone géographique.

b. Une économie en croissance et en rattrapage :

Le potentiel de la Polynésie française se manifeste également par la forte dynamique de croissance qu'elle a connue des années 60 jusqu'à 2 000. Son produit intérieur brut (P.I.B) a constamment augmenté en termes réels plus rapidement que sur le continent européen. Ce taux de croissance élevé s'explique par un phénomène de rattrapage rapide à partir des « années C.E.P », dû à l'écart important avec la France métropolitaine, et par l'intensité des investissements physiques et la consommation publique, qui a été un important moteur de la croissance.

Les investissements sont principalement publics et financés par des transferts de l'État qui viennent contrebalancer les effets d'une intégration et d'une libéralisation limitée de l'économie locale, l'impact des rigidités des prix du marché, de la mobilité imparfaite des facteurs et des coûts élevés de transport, qui ont empêché la Polynésie française de bénéficier pleinement de la mondialisation de l'économie.

II. LES SECTEURS TRADITIONNELS ET LES NOUVEAUX SECTEURS EMERGENTS :

Notre stratégie de développement doit donc être très nettement infléchie pour conduire à un nouveau modèle de développement.

L'actuelle phase de transition est fondée sur un mélange de production des anciens et des nouveaux secteurs, dans lesquels le tourisme, la perliculture, la pêche, l'agriculture et les services privés tentent d'améliorer progressivement leur compétitivité en vue de mieux couvrir le marché domestique et accroître leur part des marchés internationaux sur certaines niches de marchés à l'exportation.

En termes économiques, le concept de potentiel de croissance est lié à des ressources non exploitées, ressources humaines et/ou naturelles, sur lesquelles le processus de production d'une région peut s'appuyer, en développant de nouvelles technologies et de nouvelles compétences ou une nouvelle forme d'organisation des facteurs de production. Cette définition correspond bien à la stratégie requise pour exploiter le potentiel de la Polynésie française. Le mélange de ressources endogènes, de nouvelles technologies et d'organisation des facteurs peut déboucher sur un avantage compétitif dans la production d'une série de biens et de services.

La croissance potentielle peut résider à la fois dans la restructuration des secteurs traditionnels du tourisme, de l'agriculture et de la pêche, et dans des nouvelles spécialisations issues de l'application de la recherche-développement et des technologies de l'information et de la communication dans les secteurs tant anciens que nouveaux. De nouvelles compétences, avec des profils de haut niveau, et de la recherche appliquée bien ciblée et orientée vers le marché, sont nécessaires pour entretenir le processus.

L'innovation doit irriguer l'ensemble de l'économie, aussi bien les secteurs traditionnels que ceux en émergence, en s'appuyant notamment sur les services liés à l'économie numérique. La mise en œuvre de la stratégie énoncée lors des Etats généraux du numérique peut y contribuer si elle est menée de manière volontariste.

L'innovation est toutefois perçue comme essentiellement technologique, et une attention insuffisante est portée à l'innovation dans les services et à l'esprit d'entreprise. En outre, le processus d'innovation est freiné par la petite taille des entreprises, leurs faibles capacités financières, et la difficulté des laboratoires de recherche publics à participer à des projets de recherche à grande échelle.

La politique visant à mettre en réseau nos très petites entreprises (T.P.E) ou à constituer des petites et moyennes entreprises (P.M.E) leaders sur certaines filières doit être renforcée. Quelques acteurs locaux sont conscients de ce que les secteurs émergents doivent surgir du potentiel endogène et de la recherche, ainsi que de solutions nouvelles et innovantes appliquées aux secteurs existants et exploitant les ressources de l'agriculture et de la forêt : applications aux biotechnologies à caractère environnemental et aux écosystèmes marins ; industries agro-alimentaires dans un environnement tropical ; santé ; développement des énergies renouvelables ; nouvelles formes de tourisme durable ; application des nouvelles technologies à la production locale de biens et des services. Cette prise de conscience doit être généralisée pour consolider les bases de cette nouvelle économie.

L'émergence d'un pôle d'innovation tel que le pôle « *Tahiti Fa'a Hotu* » préfigure l'économie de demain, caractérisée par des activités innovantes dans le domaine de la valorisation durable de ressources terrestres et marines, ainsi que pour le développement des énergies renouvelables. La mer est, en particulier, la nouvelle frontière pour un pays archipélagique comme la Polynésie française.

La stratégie globale de développement économique que nous proposons aux entrepreneurs polynésiens se fixe les orientations suivantes :

- Consolider la base exportatrice que nous avons et reconstruire notre économie touristique par une politique de filière cohérente méthodique visant la compétitivité sur tous les maillons : du transport aérien international et domestique à l'hôtellerie, en passant par les hôtels de famille, le transport maritime, l'approvisionnement agroalimentaire, la restauration, les taxis et tous les services liés à cette économie touristique ;
- Soutenir la diversification économique, à travers des activités liées à l'innovation, et la restructuration des secteurs clés (traditionnels et émergents) ;
- Identifier de nouveaux débouchés extérieurs pour de nouvelles productions locales de biens et services ;
- Rechercher une autonomie énergétique sur la base des ressources non fossiles dont nous bénéficions : hydro électricité, énergies marines, énergie solaire, énergie éolienne, biomasse... ;
- Evoluer progressivement vers une plus grande autosuffisance alimentaire sans protection excessive et permanente ;
- Promouvoir une plus grande insertion dans l'environnement économique régional

Les investissements publics seront en priorité orientés vers le soutien aux activités économiques. Le dispositif d'incitation aux investissements privés sera libéralisé en vue d'accueillir un plus grand nombre de projets d'investissement.

La défiscalisation locale sera recentrée sur les projets de développement productif véritablement innovants, notamment ceux orientés vers l'exportation.

1) Les activités économiques traditionnelles :

a) Le tourisme :

Le tourisme conserve un potentiel de développement important et reste un secteur clé pour l'emploi et le commerce extérieur. Il repose sur un environnement naturel et culturel exceptionnel. Le conflit entre le tourisme et la préservation de l'environnement des zones côtières et des zones « vertes » doit faire l'objet d'un traitement approprié, car il est la condition nécessaire d'un tourisme durable dans le long terme et d'un vrai démarrage de produits touristiques alternatifs tels que l'éco-tourisme.

Quoique le tourisme soit bien développé, les produits et services ont peu évolué ces dernières années et souffrent d'une concurrence extérieure très intense ; son potentiel est fondé sur une différenciation des produits visant à une meilleure adaptation à la segmentation de la demande, par opposition aux produits standards du tourisme de masse. Cela devrait accroître la qualité et la rentabilité et devrait permettre à l'offre touristique polynésienne d'occuper de nouvelles niches.

Aujourd'hui, les domaines de spécialisation comme l'écotourisme, le tourisme social, culturel ou de santé, le « time share » et le séjour permanent de retraités disposent encore d'une marge de progression importante.

La restructuration de l'offre de services touristiques donne une opportunité d'investir dans de nouveaux établissements, plus petits et plus flexibles, pour accueillir les touristes, plus "durables" également du point de vue environnemental, à l'exemple de l'hôtel « The Brando » à Tetiaroa. A cet égard, une formation professionnelle *ad hoc* est indispensable pour assurer la différenciation et l'élévation de la qualité des produits.

Une stratégie touristique a été élaborée dans le cadre du COST. Il est impératif de la mettre en œuvre sans délai pour assurer le redémarrage de cette filière centrale pour notre développement économique.

b) L'agriculture :

Même si son poids dans le produit intérieur brut (P.I.B) est faible (2%), l'agriculture emploie une proportion significative de la main d'œuvre polynésienne, maintenant ainsi un paysage environnemental et culturel unique, et assurant un approvisionnement du marché alimentaire local, ainsi que des exportations (coprah, noni, monoï...)

Le secteur agricole, avec ses productions traditionnelles et ses compétences techniques insuffisantes, est très vulnérable à la concurrence des pays à bas salaires (et même à hauts salaires !) et aux aléas

climatiques. C'est la raison pour laquelle il bénéficie d'un dispositif protectionniste (interdictions et quotas à l'importation, licences d'importation...) qui, s'il permet aux agriculteurs « protégés » d'écouler leur production à des prix élevés, a pour effet pervers d'engendrer des rentes de situation et une certaine sclérose du secteur agricole (stagnation de la production, niveaux de prix élevés, monopoles et oligopoles sur certaines filières agricoles...). Il conserve néanmoins un important potentiel lié à des objectifs d'autosuffisance et de diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Le développement du secteur agro-alimentaire nécessiterait une innovation technologique importante.

Du fait des problèmes d'accessibilité et de l'isolement, l'agriculture ne peut pas être négligée si l'on souhaite diminuer notre dépendance vis-à-vis des importations, préserver notre paysage et un mode de vie original basé sur l'auto subsistance. La production et l'emploi dans l'agriculture sont cependant en stagnation et peuvent être renforcés seulement par des stratégies d'amélioration de la compétitivité, de commercialisation, de différenciation et de spécialisation des produits. Ceci peut être obtenu avec le soutien des investissements actuels en recherche-développement, en appliquant de nouvelles techniques et découvertes pour accroître l'intégration et la compétitivité de la chaîne de l'industrie agro-alimentaire.

Une politique de développement agricole a été définie. Après actualisation de cette politique, il faudra lancer sans délai les programmes d'actions visant à assurer une plus grande autosuffisance alimentaire à des prix raisonnables pour les consommateurs polynésiens.

Dans ce cadre, un dispositif d'incitations à l'investissement dans l'agriculture bio sera instauré.

c) **La pêche et la perliculture :**

- La pêche :

L'évolution de la pêche artisanale traditionnelle vers la pêche semi-industrielle est relativement récente. Elle s'est traduite par une meilleure couverture d'un marché local en nette expansion et par des courants d'exportation encore modestes, mais en constante progression ces dernières années.

La croissance des exportations de produits de la pêche se confirme en 2 010, avec 1 000 tonnes de poissons exportés pour un montant total de 675 millions de F.CFP (+26 % en valeur, +20 % en volume). En 2 010, 19 % de la production hauturière a été exportée (contre 18 % en 2 009 et en moyenne sur les cinq dernières années). Ces données se sont encore améliorées en 2 011, avec des exportations ayant représenté 850 millions de F.CFP.

Globalement, le marché mondial du poisson et des produits de la pêche est en expansion et représente une source croissante de recettes en devises pour bon nombre de pays en développement. En 2 008, les exportations mondiales de poisson et de produits halieutiques ont atteint le chiffre record de 102 milliards de dollars US, soit 9 % de plus qu'en 2 007. Malgré la chute brutale enregistrée en 2 009 (en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires), les données pour 2 010 indiquent que le

commerce du poisson amorce une reprise – et d’après les prévisions à long terme, qui restent positives, une part croissante de la production halieutique sera écoulee sur les marchés internationaux.

Les volumes pêchés par notre flottille peuvent être nettement accrus, notamment pour l’exportation, par de meilleurs rendements, une meilleure couverture des zones de pêche et organisation des flottilles, l’émergence de PME leaders et une recherche plus ciblée et plus orientée vers le marché et par des formes de clustering (groupements collectifs, coopératives, marché de gros, organisation de la promotion et de la commercialisation externe sur les principaux produits exportés...) et de mise en réseau destinées à mobiliser des acteurs privés qui restent faibles en général.

La politique de soutien à la filière sera conditionnée à l’amélioration de sa compétitivité et à la conquête des marchés extérieurs.

Un bilan du plan d’actions « Ruahatu » conduit en partenariat avec les services de l’Etat à la suite du « Grenelle de la mer » et des stratégies sectorielles de développement de la pêche et de l’aquaculture sera effectué et un recentrage des actions vers l’encouragement au développement des productions sera réalisé.

La création et la consolidation d’unités de transformation alimentaire sera encouragée.

- La perliculture :

Des opportunités spécifiques ont émergé de la perliculture. La perle de culture de Tahiti est devenu depuis plus de deux décennies le principal produit polynésien exporté.

« Soutenue par les pouvoirs publics, la perliculture est un secteur emblématique de l’économie polynésienne, source de revenus pour les archipels éloignés et de devises pour le pays (1er poste des exportations de biens). Néanmoins, le secteur est en crise profonde depuis de nombreuses années, confronté à la concurrence d’autres pays producteurs de perles (Australie, Indonésie...) ainsi qu’à des problèmes internes (surproduction, qualité insuffisante, manque de contrôle du secteur...). Ces dernières années, l’augmentation des volumes exportés (+ 21,1 % en moyenne annuelle entre 2 006 et 2 010) s’est accompagnée d’un reflux des recettes (- 9,4 %), en raison de la baisse très forte des prix »⁴⁵².

Il est possible de redresser la situation par la mise en œuvre d’une stratégie véritablement collective et ambitieuse de maîtrise de la production (en quantité et en qualité) et d’organisation de la promotion et de la commercialisation.

Dans ce schéma, il est logique que les professionnels soient, avant même le Pays, les propres acteurs de cette stratégie, notamment en ce qui concerne la promotion collective de la Perle de culture de Tahiti. Elle nécessitera donc, à l’initiative du Pays, le dégagement d’un consensus fort entre les acteurs de la filière perlicole.

⁴⁵² Institut d’émission de l’outre-mer - note expresse n° 47, déjà citée.

Le potentiel de valorisation des ressources marines (pêche et aquaculture) est directement lié à la « Zone économique exclusive » et à ses abondantes ressources. Le pôle « *Tahiti Fa'a Hotu* » qui entend coordonner les entreprises, les organismes et les laboratoires de recherche devrait contribuer au développement du secteur, y compris dans des domaines comme la biochimie ou la cosmétique. La consolidation de la perliculture et l'émergence de l'aquaculture lagonaire durable (bénitiers, poissons d'aquariophilie, pisciculture (*paraha peue*), revitalisation des ressources lagonaires en poissons destinés au marché local et à l'exportation...) offrent de nouvelles sources de croissance⁴⁵³.

Le Centre technique aquacole *Vaia* peut être une plate-forme de ressources au bénéfice des porteurs de projets. Un axe d'actions prioritaires sera le réensemencement des lagons en poissons lagonaire, car ces ressources piscicoles sont partie intégrante du régime alimentaire des polynésiens.

Plusieurs dimensions de l'économie verte peuvent être développées pour valoriser l'environnement naturel et la biodiversité marine. Le développement d'avantages compétitifs dans le domaine de l'économie verte est la perspective la plus prometteuse en termes d'opportunités de croissance et d'emploi ; il est également la plus exigeante en ce qui concerne les conditions à remplir, depuis la disponibilité de compétences scientifiques et technologiques jusqu'à la présence de recherche développement finalisée pour le marché, et l'exploitation locale des innovations par de jeunes entreprises innovantes issues de la recherche.

Ces conditions ne sont pas dans l'ensemble encore réunies et notre politique de recherche-développement et d'innovation, encore embryonnaire, ne parvient pas à étendre la chaîne de la valeur de la recherche pour arriver jusqu'aux applications industrielles, ni à créer une masse critique pour développer des produits et services nouveaux. Cette difficulté est toutefois commune à la plupart des pays insulaires, en particulier à ceux qui ne disposent pas d'une industrie fondée sur la connaissance à même de guider le processus. Les politiques de ce type sont encore trop jeunes et leurs résultats ne peuvent être obtenus qu'à moyen terme, si les conditions indiquées plus haut sont réunies, et si les obstacles sont surmontés par des initiatives bien calibrées. Les stratégies sectorielles doivent concentrer des ressources humaines et matérielles, les orienter davantage vers le marché (qu'il soit local ou extérieur), et non les disperser sur trop de champs potentiels, ce qui empêcherait l'émergence de la masse critique nécessaire.

⁴⁵³ A cet égard, on peut utilement noter, ces dernières années, la percée spectaculaire de nos exportations en matière de bêtes ou concombres de mer (*rori*), qui ont été multipliées par 26 en trois années, représentant « désormais 20 % de la valeur totale des exportations de produits de la pêche », passant de « 3 tonnes en 2 008 (...) pour atteindre 125 tonnes en 2 011 », soit une recette de 156 millions de F.CFP (source : « la Dépêche de Tahiti », édition du 2 juin 2 012, page 20).

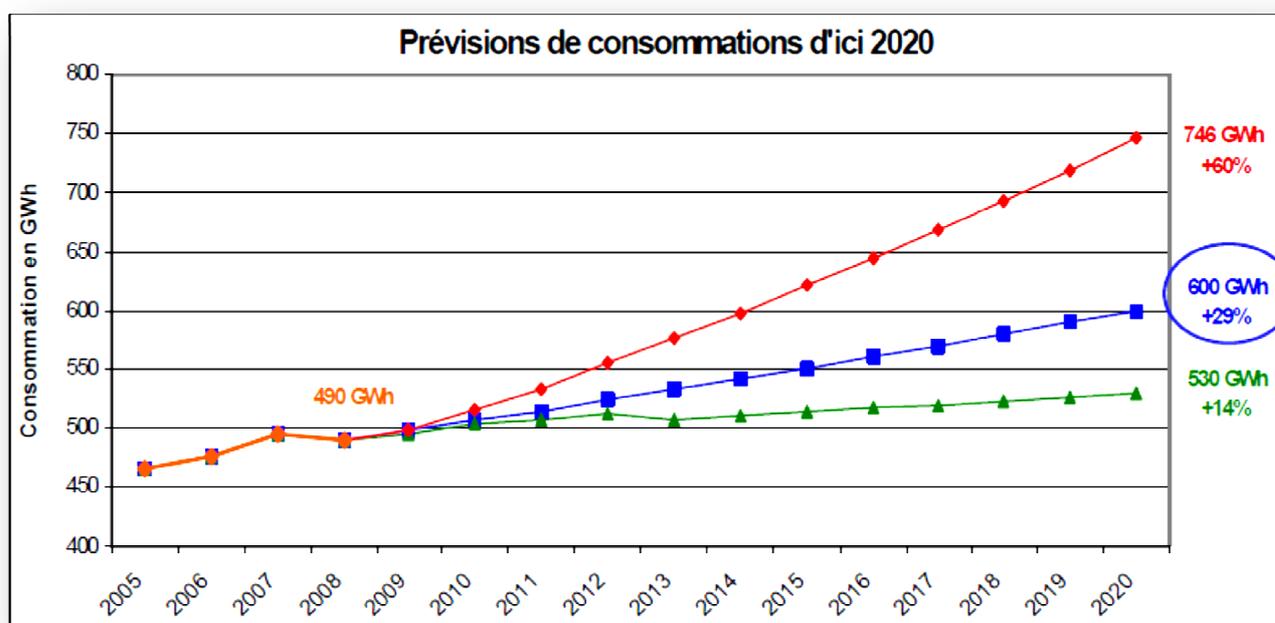
2) Les activités économiques nouvelles à créer ou à renforcer :

a) Les énergies renouvelables :

L'extrême dépendance de la Polynésie française pour son approvisionnement régulier en énergies fossiles (coûts élevés d'approvisionnement, dus aux handicaps relatifs à l'accessibilité et à la distribution) doit être impérativement réduite.

Au cours de ces dernières années, le développement des énergies renouvelables a été poursuivi et des conditions naturelles et environnementales favorables existent pour développer différentes sources : hydro électricité, solaire photovoltaïque, éolien, biomasse, climatisation par l'eau froide des profondeurs, énergie thermique des mers, énergie hydrolienne expérimentale.

La programmation pluriannuelle des investissements de production électrique a été actualisée en 2011, avec le risque de sous-exploitation de l'énergie hydroélectrique pour des raisons idéologiques. L'hydro électricité est la source d'énergie renouvelable qui dispose du plus gros potentiel. Il convient donc de la valoriser tout en prenant en considération les contraintes environnementales, voire sociales, exprimées par les riverains des sites identifiés.



Dans ce domaine, grâce au partenariat de l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E), de l'Ifremer et de différents investisseurs, il y a une expertise croissante en recherche-développement - innovation qui peut être mobilisée. L'insularité et la petite taille encouragent un développement important des petites unités, qui pourraient viser à satisfaire une part bien plus grande de la demande, du fait du coût élevé des sources traditionnelles et de leur faible fiabilité. A l'heure actuelle, un certain nombre d'unités expérimentales et l'existence de bonnes pratiques peuvent poser les bases d'un développement plus organisé et mieux planifié des énergies renouvelables.

Dans ce sens, la stratégie énergétique, qui vient d'être actualisée et complétée⁴⁵⁴, doit être mise en œuvre dans le respect de l'échéancier initial. Elle ne doit pas se borner à l'effet vitrine des expérimentations, mais doit avoir surtout pour objectif d'accroître effectivement notre autonomie énergétique à des coûts et des prix acceptables pour les polynésiens à l'horizon 2020 : à cette date, au moins 50% de cette production sera réalisée à partir d'énergies renouvelables.

b. L'appui aux services stratégiques :

- Les services environnementaux :

Au stade actuel, les services environnementaux dans le domaine de l'eau et des déchets constituent un problème, car ces thèmes n'ont pas reçu de solution satisfaisante, et ce, malgré les efforts entrepris. Des investissements importants sont nécessaires pour satisfaire les besoins et donner l'opportunité de créer des compétences et des équipements locaux susceptibles d'être exportés au niveau régional, pour autant que le rapport coût-bénéfice soit favorable.

- Les services portuaires et aéroportuaires :

Des progrès gigantesques ont été accomplis ces dernières années pour rompre l'isolement, intérieur et extérieur, du pays et des archipels grâce à de nouvelles infrastructures aériennes, portuaires ou aéroportuaires. Cependant, les services maritimes et les activités portuaires peuvent être rendues plus compétitifs et développées en relation avec le tourisme de croisière et le tourisme nautique, la maintenance navale et les services des transitaires.

Pour que ces développements soient financièrement soutenables, il faut qu'ils aient un impact positif significatif sur la fourniture des produits et services locaux. La plupart de ces développements repose sur la position géostratégique de la Polynésie française au sein du Pacifique sud. Dans ce cadre, l'aéroport de Tahiti-Faaa et le port de Papeete peuvent devenir des plateformes d'échanges régionaux.

Ces services doivent être appuyés dans la plupart des cas par des investissements lourds qui, s'ils ne sont pas accompagnés ou précédés par des études de faisabilité et de marché appropriées, risquent d'aboutir à des infrastructures sous-utilisées et d'imposer un coût d'opportunité élevé, empêchant ainsi d'investir dans d'autres infrastructures peut-être plus utiles.

- Les services à la personne :

Dans le même temps, du fait du développement du système de santé et de protection sociale sur les trente dernières années, les services à la personne: de santé, médicaux et sociaux, sont bien développés et soutenus par des compétences et de la recherche. Leur potentiel pour le développement est fondamentalement lié à l'opportunité d'exporter ces services et les compétences qui ont été développées sur le marché local. Les régions géographiques dans lesquelles notre Pays est situé ont, en effet, des standards bien plus bas concernant ces services, ce qui crée des opportunités.

⁴⁵⁴ A cet égard on lira avec intérêt et on s'inspirera du rapport de constats et de préconisations produit en janvier 2012, à la demande du Pays, par le cabinet « Carbone 4 », portant sur le « schéma directeur des énergies renouvelables ».

- les services de l'économie numérique :

En ce qui concerne l'économie numérique, autour de nos acquis actuels, cinq axes stratégiques ont été identifiés, à savoir :

1. Garantir l'accès à Internet à tous les Polynésiens ;
2. Favoriser le développement des contenus et des entreprises numériques ;
3. Assurer l'avenir du numérique polynésien par le développement des infrastructures et des compétences ;
4. Rendre le Pays exemplaire dans l'usage et la promotion du numérique ;
5. Faire du numérique, un tremplin pour le rayonnement de la Polynésie Française dans le Pacifique et dans le monde.

Nous contribuerons à faire de ces axes des priorités d'actions et des réalités.

- la projection régionale de notre expertise dans les services :

Notre position géopolitique autorise le développement d'investissements géostratégiques pour exploiter la relative proximité de marchés clés telle que l'Australie ou la Nouvelle Zélande. Ces potentialités doivent être développées avec une phase initiale de coopération régionale impliquant les acteurs locaux. Cela peut être le cas dans les services à forte valeur ajoutée. Ces services concernent avant tout les domaines de l'agro-nutrition-environnement, la santé, l'énergie (énergies marines, climatisation...), les technologies de l'information et de la communication (système d'information géographique, télé éducation, télésanté...). Ils peuvent soutenir l'innovation dans l'ensemble du tissu économique local et ils ont un potentiel d'exportation dans la région.

- la recherche-développement :

Quantité de nouveaux secteurs ou produits peuvent émerger de l'application de la recherche-développement à notre environnement naturel, de la forêt aux écosystèmes marins.

Des applications sont envisagées dans le domaine de la santé, de la médecine naturelle et des cosmétiques, et dans bien d'autres secteurs comme l'alimentation, l'énergie ou les matériaux pour l'éco-construction et le bois.

- les minerais rares :

A un horizon de 10 ans, l'identification de la présence de minerais rares dans les fonds océaniques à proximité des côtes de la Polynésie française laisse augurer une valorisation possible en adéquation avec les évolutions technologiques et l'état de la demande mondiale pour ces minerais. Des partenariats stratégiques devront être mis en place avec l'appui d'entreprises françaises, car les investissements à engager seront considérables.

*

En conclusion, le potentiel de ces secteurs et produits, et les conditions de leur développement brièvement décrites ci-dessus, permettent une vision positive du futur, pourvu que les choix politiques qui en résultent soient suivis d'une mise en œuvre cohérente et systématique sur le moyen-long terme, par le moyen de stratégies sectorielles déjà élaborées et à actualiser (tourisme, énergie, pêche, aquaculture et valorisation des ressources marines, agriculture, économie numérique, promotion des exportations...) menées avec constance et détermination, avec un bon équilibre entre une amélioration radicale des secteurs traditionnels et la création d'un espace de croissance suffisant pour les nouveaux produits et secteurs.

Dans une finalité de développement productif, le Pays accompagnera activement les porteurs de projets dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies sectorielles. Les investisseurs-entrepreneurs devront, en contrepartie s'engager à adopter des politiques de prix favorables aux consommateurs, de recrutement favorables aux Polynésiens, de partage des gains et de la valeur ajoutée produite favorables au Pays dans son ensemble.

Trouver cet équilibre est probablement la partie la plus délicate de la stratégie, car la résistance et les obstacles au changement se présenteront vraisemblablement et la politique menée doit être à même d'assurer que le changement intervienne effectivement et à un rythme suffisamment rapide. A cet effet, l'aspiration au changement doit être partagée par les acteurs locaux et par les groupes sociaux les plus concernés au moyen de la mise en œuvre de partenariats appropriés et de la mobilisation de tous.

A l'heure actuelle, les nouveaux secteurs commencent à émerger de différentes façons au sein de l'économie polynésienne, mais ils n'ont pas encore atteint une dimension économique significative. Les acteurs locaux publics et privés commencent à investir leurs énergies, notamment au sein du pôle d'innovation « *Tahiti Fa'a Hotu* ». Il faut amplifier et démultiplier ce mouvement par les incitations appropriées. Tel est notre engagement.

*

* *

CONDUIRE DES ADAPTATIONS MAJEURES :

En sus de ce qui précède, nous devons également conduire des adaptations majeures dans les domaines suivants :

Concernant l'investissement :

- ✓ lutter contre les tentations d'un repli sur nous-mêmes et faire un bon usage des possibilités que nous offre notre statut d'Autonomie de pouvoir négocier et mettre en place, chaque fois que cela sera possible, des accords douaniers, commerciaux ou de coopération, mutuellement profitables, avec, bien sûr, les autres collectivités d'outre-mer de la France dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna), mais aussi les différents Etats de la Région Pacifique. Simultanément, nous devons renforcer nos liens, notre présence, notre participation et nos échanges avec l'Europe, avec laquelle nous partageons déjà des liens affectifs et commerciaux forts, et les organisations régionales, voire internationales, de coopération et d'échange. De la même façon, nous ne pouvons rester plus longtemps à l'écart des grands principes de libre échange mis en place par l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C) ; nous devons les intégrer progressivement à nos règles intérieures, mais précautionneusement pour ne pas mettre à mal nos industries locales face à la concurrence des produits importés ;

- ✓ faciliter l'arrivée des investisseurs étrangers⁴⁵⁵, qui disposent souvent des financements, des compétences et des marchés à l'extérieur qui manquent à la Polynésie française pour mieux asseoir son développement⁴⁵⁶, en veillant toutefois à ce que ces investissements s'effectuent le plus souvent dans le cadre d'une association avec des partenaires locaux ou dans le cadre de projets préparés localement ;

⁴⁵⁵ Ce qui est l'opposé de la démarche tentée par Jacqui Drollet, et bloquée par une décision du Conseil d'Etat, d'inscrire dans notre droit positif des dispositions tendant en fait à interdire l'accès de la société « Digicel » au marché local de la téléphonie mobile en imposant une limitation excessive de la participation étrangère au capital de telles sociétés, dans le but de protéger le monopole de fait de l'Office des postes et télécommunications et d'une conception surannée de nos relations avec les investisseurs étrangers.

⁴⁵⁶ On notera à cet égard que Bernard Leplat, président du tribunal administratif de la Polynésie française, à la faveur d'un contentieux né d'un refus d'autorisation d'investir en faveur d'un ressortissant luxembourgeois, donc membre de l'Union européenne, a déclaré que :

- d'une part, sur le fondement du « *traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et la décision d'association P.T.O.M à l'Union* », ainsi que sur une jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes du 12 décembre 1990, que la délibération du 21 novembre 1996 réglementant les investissements étrangers en Polynésie française était « *illégal* », considérant « *qu'il y avait discrimination puisqu'on ne soumet pas à autorisation, les investissements, notamment immobiliers, des ressortissants européens* » ;

- d'autre part, cette illégalité vaut tout autant pour tout autre ressortissant étranger, sur la base des principes posés par l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C) « *pour garantir la libre circulation des capitaux ou la liberté d'établissement (...)* Si le Pays veut maintenir ce contrôle des autorisations internes des investissements étrangers, il faut que cela ne soit plus discriminatoire, qu'il traite pareillement les ressortissants européens et du monde entier » (source : « les Nouvelles de Tahiti », édition du 9 mars 2012, page 11).

- ✓ mobiliser mieux l'épargne locale, en la drainant plus encore vers la création de richesses et d'activités de long terme en Polynésie française, à des conditions les plus avantageuses qu'il soit possible⁴⁵⁷ ;
- ✓ développer, en association avec le secteur bancaire et les autorités de l'Etat, compétentes au premier chef, une politique du crédit favorable au développement des activités de production⁴⁵⁸ comme à l'investissement des particuliers⁴⁵⁹, notamment par l'abaissement de ses coûts (intérêts et frais) et la mise en place de services bancaires de base à prix modérés pour les moins fortunés d'entre-nous ;
- ✓ mettre en place des dispositifs publics de soutien à l'investissement économes pour la puissance publique⁴⁶⁰, c'est-à-dire dont au moins le rapport coût / bénéfice est équilibré, sans effet d'aubaine, notamment en procurant un simple avantage fiscal ou financier à l'investisseur. Ces dispositifs devront donc être capables de sélectionner les meilleurs projets, en fondant les décisions d'octroi des avantages fiscaux et sociaux sur leurs mérites en termes de création de richesses nouvelles, de valeur ajoutée locale durable, d'effets induits locaux, spécialement en matière d'emplois ;

⁴⁵⁷ Rapport annuel 2 010 – Polynésie française - de l'Institut d'émission de l'outre-mer (I.E.O.M) – page 167 : s'agissant des prêts aux entreprises, « (...) le taux moyen pondéré global (T.M.P.G) s'est établi à 4,81 %, en augmentation de 35 points de base par rapport à l'année précédente (4,46 % en janvier / février 2 010). »

⁴⁵⁸ Rapport annuel 2 010 – Polynésie française - de l'Institut d'émission de l'outre-mer (I.E.O.M) – page 167 : « En janvier / février 2 011, (il a été) permis de recenser 322 nouveaux prêts (aux entreprises) d'un montant total de 4,8 milliards de F.CFP contre 462 prêts pour 6,6 milliards de F.CFP en janvier / février 2 010, en régression de 30 % en volume et de 27 % en valeur sur un an. »

On se félicitera aussi des résultats obtenus par la Société de financement du développement de la Polynésie française (Sofidep) depuis sa création pour doter nos petites et moyennes entreprises de tous les secteurs économiques des moyens d'investir et de se développer : « en 12 années d'activité, l'organisme a financé 365 projets pour un montant de 3 milliards de F.CFP » (source : « La Dépêche de Tahiti », édition du 28 septembre 2 011, page 18). C'est indubitablement un instrument dont les moyens doivent pouvoir être renforcés et le rôle de voir demain s'accroître.

⁴⁵⁹ Rapport annuel 2 010 – Polynésie française - de l'Institut d'émission de l'outre-mer (I.E.O.M) – page 166 : s'agissant des crédits accordés aux particuliers, « l'enquête de janvier / février 2 011 a rassemblé 2 373 dossiers d'un montant global de 8,2 milliards de F.CFP contre 2 750 dossiers pour 7,0 milliards de F.CFP l'année précédente, en retrait de 13,3 % en volume et en progression de 17,4 % en valeur », avec un « taux moyen pondéré global (T.M.P.G) en baisse de 102 points de base, s'établissant à 6,10 % en janvier / février 2 011 contre 7,12 % un an plus tôt. »

⁴⁶⁰ Lire la note n° 321 ci-dessus.

Concernant la solidarité :

- ✓ réformer dans le sens des préconisations qui suivent et proportionner notre régime de solidarité aux capacités réelles de notre économie, en veillant à tenir les coûts de notre système de soins dans ces limites, en sanctionnant fortement les arrêts de maladie injustifiés, en développant la télémédecine, la feuille électronique de soins, la prévention des risques de santé, en responsabilisant tous les acteurs à cette exigence, éventuellement par le développement du ticket modérateur, la mise sous conditions de ressource de certaines prestations et des assurances complémentaires, spécialement à caractère mutualiste⁴⁶¹ ;

Concernant la fiscalité :

- ✓ mener une profonde réforme fiscale et adapter notre fiscalité pour accompagner cette vision d'un développement dorénavant fondé sur une économie réelle moderne et ambitieuse⁴⁶², génératrice d'un profit qui doit être équitablement répartie entre les besoins de l'entreprise et de ses salariés, la juste rémunération du capital investi par ses propriétaires et la couverture des charges publiques et de redistribution sociale.

Au-delà de ces orientations très générales, sur quels principes d'action conduire cette importante réforme fiscale ?

1. **Rationaliser** : on l'a vu, notre outil fiscal se caractérise dorénavant par un « millefeuille fiscal » très complexe, avec l'accumulation en 2 012, pour le contribuable polynésien, outre le cas des redevances domaniales ou pour services rendus, de plus d'une cinquantaine d'impôts et taxes différents, dont un certain nombre frappe cumulativement divers produits phares particulièrement imposés : cas de l'énergie, des produits alcoolisés, des produits sucrés... Il importera de refondre, notamment par regroupement et rationalisation, une telle pléthore fiscale ;

⁴⁶¹ Régis Chang, directeur de la Caisse de prévoyance sociale (C.P.S) : « *Le développement des mutuelles est une solution certaine pour accompagner la diminution de la prise en charge en régime de base* » (Source : « la Dépêche de Tahiti », édition du 22 février 2 012, page 19).

⁴⁶² On relèvera négativement sur ce point les souhaits de Hirohiti Tefaarere, représentant du groupe U.P.L.D, 1^{er} vice-président de l'Assemblée de la Polynésie française, dans le cadre de sa proposition de délibération tendant à « *la définition d'un nouveau projet de développement économique, social et culturel sur 10 à 15 ans (...), dits « les accords de Maohi Nui »* », en sus de prélèvements obligatoires déjà très lourds, « *de lever de nouvelles taxes* » : taxe sur les transactions bancaires (locales et internationales), taxe sur les achats de devises, taxe sur les salaires, taxe sur les permis de construire, dont le rendement escompté serait d'une vingtaine de milliards de F.CFP (source : complément à l'exposé des motifs de la proposition de délibération portant création d'un comité ayant pour objet, avec l'Etat, la définition d'un nouveau projet de développement économique, social et culturel sur 10 à 15 ans pour la Polynésie française et favorisant la confiance, l'emploi et permettant de capter les compétences locales, de favoriser l'océanisation des cadres et d'utiliser les ressources naturelles locales, dit « les accords de Maohi Nui » (source : lettres de M. Tefaarere des 16 et 22 novembre 2 011).

2. **Moderniser** : le constat a été dressé qu'une part non négligeable de notre fiscalité est aujourd'hui obsolète⁴⁶³, inadaptée à soutenir un développement économique relevant de l'économie réelle et fondé sur l'exploitation de nos ressources propres. Il nous faut donc progressivement soit la supprimer purement et simplement, soit la corriger dans ses parties inadaptées, soit encore la remplacer par des instruments fiscaux plus modernes et plus adaptés à notre contexte économique, géographique, démographique... contemporain. Ceci suppose de ne pas raisonner seulement par emprunt de ce qui peut prévaloir en métropole ou ailleurs, mais avec l'imagination et l'adaptation à nos esprits ;
3. **Renforcer notre compétitivité économique** : on l'a vu aussi, toutes ces taxes traduisent souvent des coûts supplémentaires aux divers stades de la production de nos biens et services. Ceci contribue à renchérir le coût de la vie et à pénaliser un peu plus des activités économiques souffrant déjà de nos handicaps structurels naturels (éloignement, étroitesse du marché, absence de matières premières et d'énergie propre...). Dans ces conditions, il est vital de conduire un important travail d'élagage et d'allègement de toute cette fiscalité (taxe sur la production de boissons alcoolisées et de certains produits sucrés, contribution à la patente, impôt sur les transactions...) qui tire les prix vers le haut et la consommation, l'investissement et notre compétitivité économique vers le bas, pour privilégier, chaque fois que possible, un prélèvement fiscal au bout de la chaîne économique, notamment sur les profits engendrés par le dynamisme et les parts de marchés gagnés par nos acteurs économiques ;
4. **Encourager les exportations** : pour une part non négligeable, notre salut ne pourra venir que d'un renforcement de nos exportations, source de devises, et d'un élargissement vers l'extérieur des débouchés de nos biens et services. Or, il nous faut constater que notre régime fiscal comporte, dans certains domaines (perliculture, huile de coprah raffinée, tourisme), des taxes à l'exportation ou assimilées, souvent pour venir nourrir des structures publiques ou parapubliques de promotion. Cette fiscalité est anti économique et pénalise à l'évidence nos activités, en renchérissant les prix de vente de nos produits et services. Il nous faut donc y renoncer et, si nécessaire, trouver dans le reste de notre fiscalité et / ou dans la responsabilisation même des professionnels concernés, les moyens financiers nécessaires au maintien des actions essentielles actuellement conduites. Ainsi, s'agissant de la question aigüe de la promotion de notre destination au plan touristique et de celle de nos diverses productions, il est temps aujourd'hui de rationaliser nos outils et nos budgets en les rassemblant au sein d'une structure unique de promotion. Cette structure se chargera en outre de mener des actions de recherche et de démarchage

⁴⁶³ C'est ainsi d'ailleurs que la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) n'hésite pas à parler de « fiscalité « résiduelle et archaïque » (contribution des licences, impôt foncier sur les propriétés bâties, contribution des patentes) (...) » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant la gestion des finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, page 41).

d'investisseurs extérieurs sur des projets à caractère économique relevant du secteur privé. Elle aura un statut privé avec participation minoritaire de la puissance publique. Son fonctionnement sera assuré par les cotisations de ses membres. Ses actions de promotion seront financées par les membres et / ou des bailleurs de fonds dans le cadre de contrats d'objectifs liant cet organisme.

5. **Rééquilibrer** : notre régime fiscal actuel est affecté de deux vices : d'une part, il privilégie trop l'impôt indirect sur l'impôt direct, ce qui constitue un élément de vulnérabilité de nos finances publiques⁴⁶⁴ ; d'autre part, il est insuffisamment équitablement réparti⁴⁶⁵, nombre de contribuables aisés contribuant trop faiblement au regard de ce que sont leurs revenus et leur état de fortune. Sans esprit confiscatoire ni décourageant, il importe, sur ces deux volets, d'améliorer les choses car il y va de notre cohésion sociale de long terme ;
6. **Donner aux communes**, dans les conditions définies plus loin (cf. « le partenariat avec les communes »), les moyens d'assumer leurs attributions et de disposer d'une plus grande autonomie financière⁴⁶⁶ ;
7. **Dynamiser la consommation et l'investissement privé** : la situation de crise qui est la nôtre ne contribue pas naturellement à la confiance des investisseurs et des

⁴⁶⁴ « La structure du système fiscal rend la collectivité particulièrement vulnérable aux effets de conjoncture. (...) le produit des impôts et taxes indirects est en effet étroitement lié au niveau de l'activité économique, au volume des importations et de la consommation. (...) Actuellement, le système fiscal polynésien ne comporte pas d'impositions destinées au budget de la collectivité d'outre-mer, insensibles à la conjoncture économique » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant la gestion des finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, pages 37 et 42).

⁴⁶⁵ Pour la Chambre territoriale des comptes (C.T.C), cette iniquité s'observe sous divers angles :

- « entre 1 995 et 2 006, les impôts des ménages sont passés, avec notamment l'introduction de la T.V.A en 1 998, de 3,8 milliards de F.CFP à 48,8 milliards de F.CFP, tandis que ceux des entreprises progressaient de 51,5 à 58,5 milliards de F.CFP » ;
- « le système fiscal polynésien apparaît « ravagé par les exonérations et les régimes particuliers ». Ceci confère très souvent au système un haut degré d'iniquité parce que le nombre élevé de taxes et de droits auxquels chacun est assujéti, est compensé pour certains agents économiques, par un ensemble très développé d'exonérations et de dégrèvements qui réduisent considérablement leurs charges fiscales ; (...) ainsi, les Etats généraux de l'outre-mer avaient montré en 2 009, à l'aide de statistiques fiscales, que le taux d'effort fiscal le plus élevé reposait sur les très petites entreprises (T.P.E) et les petits patentés. (...) Grâce aux mécanismes défiscalisants, les banques et les grandes entreprises polynésiennes optimisent très largement leurs impôts. (...) De très nombreuses exonérations douanières amputent les recettes de la collectivité. (...) Le maquis des exonérations douanières est coûteux. Ces exonérations ont en effet représenté en moyenne une dépense fiscale de 3,8 milliards de F.CFP par an de 2 006 à 2 009. Cette dernière année, la dépense avait été de 4,3 milliards de F.CFP » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant la gestion des finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, pages 44 et 45).

⁴⁶⁶ « La fiscalité communale mériterait donc d'être révisée afin que soit stabilisé le financement des collectivités dans des conditions soutenables par la Polynésie française » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant la gestion des finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, page 41).

consommateurs, tentés alors de thésauriser et de rendre improductifs leurs avoirs et de ne pas les consommer, dans l'attente de jours meilleurs. Ceci pèse sur l'activité économique. Une fiscalité bien conçue peut alors se montrer incitatrice à l'emploi de ces fonds et contribuer à drainer cette épargne vers l'économie et la production de richesses, notamment au travers de la mise en place de nouveaux livrets d'épargne dédiés (habitat social, développement économique...) assortis d'avantages fiscaux. C'est le sens de ce que nous devons faire, sans toutefois tomber dans un excès de générosité qui engagerait plus le gain d'un effet d'aubaine pour quelques uns qu'un acte citoyen très sain ;

8. **Alléger les taux de certaines impositions** : c'est la légitime contrepartie de l'idée que nous devons réduire le poids de nos dépenses publiques et de nos prélèvements obligatoires, tant ils sont aujourd'hui excessifs et pénalisants :
 - a. en revisitant le format et le coût de fonctionnement de notre administration ;
 - b. en laissant plus de place à l'entreprise privée pour que la puissance publique se concentre progressivement sur son seul cœur de métier et le fasse bien et complètement ;
 - c. en maîtrisant l'évolution de nos dépenses sociales grâce au retour de la croissance économique et de l'emploi, premières sources à privilégier de distribution de revenus ;
 - d. en réduisant la vitesse de progression de nos dépenses sanitaires par les effets d'une bonne prévention et la participation de tous à la maîtrise du coût des soins prodigués.

C'est à l'aune de ces divers principes que nous avons filtré nos diverses propositions d'actions concrètes figurant en annexe.

Leur mise en œuvre suppose à l'évidence beaucoup de concertation. Mais aussi de disposer d'une administration fiscale qui soit renforcée dans ses moyens⁴⁶⁷ et l'engagement d'une démarche de réforme qui soit à la fois globale, progressive et particulièrement méthodique⁴⁶⁸.

⁴⁶⁷ « Une des raisons pour lesquelles le système fiscal souffre de rendements fiscaux insuffisants est à rechercher dans le dimensionnement trop réduit de l'administration fiscale par rapport aux enjeux » (source : rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française concernant la gestion des finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, page 46).

⁴⁶⁸ Ce qui rejoint les recommandations développées par la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) de la Polynésie française : « la collectivité doit procéder avec méthode, afin de préserver le niveau des recettes fiscales et autofinancer la réforme. C'est ainsi que la diminution de la fiscalité indirecte (taxes) ne peut être envisagée qu'à mesure que les dépenses budgétaires inutiles sont éliminées ou qu'une fiscalité directe rénovée, sur le modèle de la C.S.T cédulaire ou, mieux encore, d'impôts assis sur le patrimoine (fiscalité immobilière, droits de transmission), est mise en place » (source : rapport d'observations définitives concernant la gestion des finances de la Polynésie française pour les exercices 2 005 à 2 010, page 43).

Concernant les équipements :

- ✓ mettre en place, dans le cadre de plans de développement et d'aménagement sectoriels, les équipements structurants (culturels, portuaires, routiers, aéroportuaires, de transport, de télécommunication,...) incombant tant d'ailleurs au Pays qu'aux communes (voirie communale, écoles, assainissement, eau potable, transport,...) qui soutiendront la commande publique⁴⁶⁹, développeront les activités et faciliteront les échanges à l'intérieur de la Polynésie française et à l'extérieur de celle-ci.

*

* *

⁴⁶⁹ Sur ce point, s'agissant des conditions extrêmement défavorables d'exécution du contrat de projets 2 008 – 2013 à fin 2 011, on notera le propos sans appel de Richard Didier, Haut-commissaire de la République, parlant en effet ouvertement dorénavant « *d'échec* » lorsqu'Antony Géros, Vice-président de la Polynésie française, voit dans ce constat « *de bonnes nouvelles* » (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 1^{er} décembre 2 011, page 6).

Des enseignements et des révisions devront évidemment être tirés, pour le futur de nos relations partenariales avec l'Etat :

- des choix prioritaires – et très contestés à l'époque – retenus par l'Etat et avalisés par le président de la Polynésie française de l'époque ;
- du management de projet et de la méthodologie d'intervention mise en œuvre pour faire aboutir les actions retenues au titre de ce contrat.

PRESERVER LES RESSOURCES :

Le système que nous proposons a pour vertu d'envisager un développement à long terme de la Polynésie française. Dans ces conditions, il nous faudra veiller à promouvoir le caractère renouvelable, soutenable des ressources que nous mettrons en œuvre dans le cadre de la production des biens et services que nous offrirons demain. Cette préoccupation, nous devons l'avoir tant pour le bénéfice de notre clientèle future qu'eu égard à l'exigence de santé de nos compatriotes, entendue ici au sens large du bien-être qu'ils auraient à éprouver en vivant au sein de nos îles.

Dans ces conditions, sachant notamment que la qualité de nos paysages ou celle de notre culture figure comme un attrait fort de notre destination, il apparaît plus que nécessaire que nous sachions y porter le plus grand soin, en les préservant ou encore en les valorisant de manière douce et renouvelable.

Il doit en être de même de l'ensemble de nos autres ressources naturelles, que nous devons pouvoir exploiter avec précaution, en résistant aux appétits si nécessaire. A cet égard, la protection de notre diversité animale ou florale doit être encouragée, en même temps d'ailleurs que mieux connue dans ses potentialités de valorisation ou d'exploitation.

*

Compte tenu de l'étroitesse de nos terres émergées, de la valeur particulière du foncier dans la sociologie polynésienne⁴⁷⁰, de la charge foncière liée à cette rareté et de la nécessité de soutenir notre développement, notamment agricole et urbain, par la mise en valeur de nouveaux espaces, la politique foncière et domaniale s'avère d'une particulière acuité. Ainsi, face à une situation de profonde indivision des terres privées, les efforts des pouvoirs publics, outre la mise à disposition, l'exploitation et la valorisation même des biens domaniaux dans des conditions modernisées, doivent s'orienter vigoureusement dans quatre axes :

1. une meilleure identification des terres par l'achèvement du cadastre des biens fonciers et la connaissance plus fiable des biens immobiliers par la constitution d'un fichier immobilier, leur tenue à jour régulière et une modernisation du régime de la publicité foncière ;
2. un accompagnement des familles polynésiennes à faire valoir leurs droits fonciers à partir de l'établissement de leur généalogie⁴⁷¹ ;

⁴⁷⁰ Est illustrative du caractère particulièrement sensible de la question foncière, la controverse née en juillet 2011 des intentions d'Oscar Temaru d'engager une réforme des dispositions en vigueur par le vote d'un projet de loi du Pays portant sur un code de la propriété publique, faisant prévaloir les intérêts du Pays sur ceux des propriétaires privés.

⁴⁷¹ Le modèle de dispositif d'un groupement d'intérêt public mis en place au sein de la Corse peut être une source d'inspiration pour la Polynésie française, compte tenu qu'elle a déjà pris des initiatives de dédier de tels moyens logés au sein de la direction des affaires foncières (division de l'assistance aux particuliers et fichier généalogique).

3. l'installation effective d'un tribunal foncier doté de moyens importants et d'assesseurs polynésiens pour trancher les litiges en la matière, et alléger ainsi de cette charge les juridictions civiles de droit commun ;
4. l'adoption des textes et la mise en œuvre des moyens juridiques permettant soit la sortie plus aisée de l'indivision, avec notamment l'institution de la règle de la majorité en lieu et place de celle de l'unanimité, soit un accès facilité, par la puissance publique ou une collectivité organisée des co-indivisaires, à l'exploitation et la gestion des terres indivises au bénéfice tout d'abord de ces derniers, voire même de tiers, contre une rémunération répartie entre les autres co-indivisaires.

*

La gestion des facteurs de pollution (déchets⁴⁷², risques industriels,...) fera l'objet d'une action prioritaire et trouver ses sources de financement, notamment au travers de l'institution d'une éco--taxe, d'autant plus qu'elle peut être pourvoyeuse d'activités et d'emplois nouveaux, souvent très qualifiés. A cet égard, les communes doivent être accompagnées dans la mise en œuvre de leurs compétences environnementales de base, notamment en acquérant la majorité des parts de la société d'économie mixte « Environnement polynésien », qui dispose aujourd'hui d'un vrai savoir-faire, en développant ses activités et en les étendant progressivement à l'ensemble des communes polynésiennes. Les comportements déviants des pollueurs doivent pouvoir être tout à la fois prévenus et fortement réprimés. De la même façon, les normes environnementales les plus sérieuses doivent pouvoir s'appliquer progressivement avec obligation dans les domaines de l'habitat, des énergies,... Ainsi, la politique environnementale du Pays, en lien avec les communes, les opérateurs, le secteur associatif et la population, deviendra un axe prioritaire, cohérent et constant, de notre développement futur, en raison des enjeux et des potentialités qu'elle porte en elle⁴⁷³.

*

Compte tenu de l'épuisement et du renchérissement des coûts de l'énergie fossile, l'exigence d'une indépendance accrue dans le domaine énergétique apparaît essentielle pour garantir notre développement de long terme. Cette politique nécessite à l'évidence une approche concertée entre le Pays, les communes, les forces vives et les opérateurs du domaine de l'énergie, pour rechercher ensemble les solutions dans un esprit gagnant / gagnant.

⁴⁷² A cet égard, on notera que le centre d'enfouissement technique (C.E.T) de *Paihero* « traite environ 70 000 tonnes de déchets par an, soit approximativement 190 tonnes par jour (...) [ce qui fait] que la capacité maximale du C.E.T de *Paihero* sera atteinte en 2023 », entraînant la nécessité de planifier la suite du processus à partir de 2015 (source : « la Dépêche de Tahiti », édition du 14 mars 2 012, page 33).

⁴⁷³ Pour définir notre feuille de route en la matière, on s'inspirera largement des constats et des préconisations exposés par la Chambre territoriale des comptes (C.T.C) dans son « rapport d'observations concernant la gestion de la collectivité d'outre-mer de la Polynésie française au titre de son action dans le secteur de l'environnement pour les exercices 2 000 à 2 009 » - août 2 011.

Dès aujourd'hui, nous devons anticiper la fin programmée de l'ère pétrolière « bon marché » et affronter courageusement ce terme inéluctable. La stabilité des prix du pétrole étant appelée à disparaître à relativement court terme, nous ne pouvons continuer longtemps à vivre artificiellement dans un tel régime de prix « bas » grâce au fonds de régulation des prix des hydrocarbures (F.R.P.H). Celui-ci absorbe dorénavant des sommes de plus en plus importantes, au préjudice des moyens que nous devrions consacrer à nos autres priorités et à préparer la suite du pétrole. Plus nous retarderons l'échéance de revoir un tel mécanisme régulateur, plus nous nous appliquerons à imaginer de nouvelles sources de financement d'un tel mécanisme, comme l'a fait Pierre Frébault avec la création d'une taxe de 1 % sur la valeur des matériels électriques, plus nous serons contraints de le faire dans l'urgence et l'improvisation.

A ce jour, avec la recherche d'économies et de l'efficacité énergétique, seule la constitution d'un bouquet énergétique faisant la part de plus en plus belle aux énergies renouvelables et aux biocarburants, spécialement ceux issus du coprah, est de nature à nous offrir des perspectives rassurantes. Il faut pour cela qu'une action volontariste des pouvoirs publics se développe encore plus en ce domaine ; nous devons ainsi :

- ✓ nous doter d'une administration de l'énergie compétente et disposant des moyens d'agir puissamment ;
- ✓ faire l'inventaire précis de nos potentiels énergétiques renouvelables ;
- ✓ assurer une veille technologique sur les avancées de la recherche sur ces divers potentiels ;
- ✓ ne pas hésiter à être partie prenante du coût ou de la réalisation de cette recherche, ici et ailleurs dans le cadre de partenariats à négocier avec les acteurs de cette recherche développement ;
- ✓ mener des expérimentations ou des développements de cette recherche sur le territoire, dans le cadre de partenariats publics / privés profitables aux deux parties ;
- ✓ soutenir les initiatives, individuelles ou collectives, concourant à réussir notre transition énergétique vers plus d'indépendance en ce domaine au coût le plus juste possible ;
- ✓ mettre en œuvre les projets déjà conçus permettant d'améliorer notre indépendance énergétique, en ayant soin, le cas échéant, de minimiser leur impact sur l'environnement et de partager le profit et les avantages tirés de cette activité entre le plus grand nombre (opérateur, collectivité publique, consommateurs, propriétaires fonciers...).

Cette démarche devra s'exercer prioritairement dans le domaine de la production d'énergie électrique⁴⁷⁴. A cet égard, force est de constater que le lien partenarial censé unir le Pays à son concessionnaire historique principal, la société « Electricité de Tahiti » (E.D.T), s'est distendu ces dernières années. Il s'est progressivement mué en attentisme et en rapport de défiance⁴⁷⁵ à la faveur des contentieux tarifaires nés ces dernières années du fait des choix de certains des ministres de l'énergie d'Oscar Temaru. Ce fait a évidemment tendu les relations et porté préjudice au dégagement d'une solution concertée à l'égard des enjeux d'avenir posés par la nécessité d'anticiper l'épuisement de la ressource pétrolière et de construire les solutions énergétiques alternatives, pour continuer de garantir la production électrique à Tahiti et dans les îles.

Ce dossier est d'intérêt commun. Il doit donc faire l'objet d'un traitement d'autant plus concerté, franc et loyal qu'E.D.T est une des plus belles entreprises polynésiennes et des plus compétentes dans cette question. E.D.T, en tant qu'entreprise privée, doit garantir sa rentabilité et la rémunération du capital investi. Elle doit cependant le faire dans le cadre d'une délégation qui lui impose d'assumer sa juste part des contraintes de tout service public : égalité d'accès, mutabilité,.... C'est dans le dialogue pour rechercher un équilibre entre ces deux impératifs que se situera la restauration de relations plus confiantes et plus productives entre ces partenaires obligés. C'est une nécessité à laquelle nous nous attèlerons.

De la même façon, nous devons œuvrer ensemble et avec les communes et leurs groupements dédiés à construire et à les accompagner dans une politique énergétique qui sache servir durablement le développement si particulier de nos communautés des îles.

*

* *

⁴⁷⁴ Lire à cet égard la revue « Green économie magazine » - n° 1 – juillet 2 011.

⁴⁷⁵ Pour illustrer la persistance de ce rapport de défiance, il apparaît utile de rappeler que le Conseil économique, social et culturel (C.E.S.C), consulté par Oscar Temaru sur une nouvelle mouture d'un projet de loi du Pays relative aux principes directeurs de la politique énergétique de la Polynésie française, s'est lui-même prononcé « *de manière défavorable quant à la mise à l'écart forcée de l'opérateur local historique dans le secteur des énergies renouvelables, en lui interdisant même de substituer sa production d'énergie fossile par la production d'énergies renouvelables* » (source : avis n° 120/2 011 du 21 décembre 2 011).

DONNER A LA CULTURE SA VRAIE DIMENSION :

On l'a vu dans les constats, la culture fut le parent pauvre des préoccupations des pouvoirs publics ces dernières années. Elle fut d'abord prise dans sa dimension folklorique, festive, identitaire et devint, à ce dernier titre, un enjeu politique, au détriment de ce qu'elle est intrinsèquement à la base : un facteur d'enrichissement personnel et collectif, un gisement d'activités et d'emplois potentiels. De la même façon, elle fut considérée comme une dimension accessoire des politiques publiques, plus couteuse que profitable.

Cette vision apparaît dorénavant dépassée et nous devons œuvrer pour donner à notre culture, malgré les difficultés économiques, sa vraie dimension, partagée entre tous les acteurs constituant les pouvoirs publics (Etat, Pays et communes) et leurs partenaires du secteur privé : un secteur de développement économique, un espace de développement personnel et collectif et le confluent de la cohésion sociale.

Dans cet esprit, notre politique sera avant tout de :

- ✓ remettre à niveau nos équipements existants et d'œuvrer à renforcer notre tissu d'équipements culturels de proximité (espaces culturels, bibliothèques publiques...), qui n'a guère évolué durant cette dernière décennie, à l'exception notable mais perfectible de la place *Toat'a*. Pour cela, nous devons concevoir un plan réaliste de réhabilitation et d'équipement en infrastructures culturelles et solliciter le concours de l'Etat⁴⁷⁶ ;
- ✓ renforcer la synergie entre la politique culturelle et la politique de développement touristique et éducative, la culture polynésienne pouvant être un facteur d'intégration renforcée pour nos jeunes et un vecteur d'attrait pour nos visiteurs extérieurs et le tourisme, le moyen de mieux rentabiliser nos équipements culturels et de les justifier aussi ;
- ✓ moderniser et, si possible, d'enrichir les dispositifs actuels de soutien à la connaissance, à la diffusion et à la création culturelle.

*

* *

⁴⁷⁶ S'agissant du projet de création d'un centre culturel en partenariat avec le musée du quai Branly avec une participation de l'Etat, lire la note n° 357 ci-dessus.